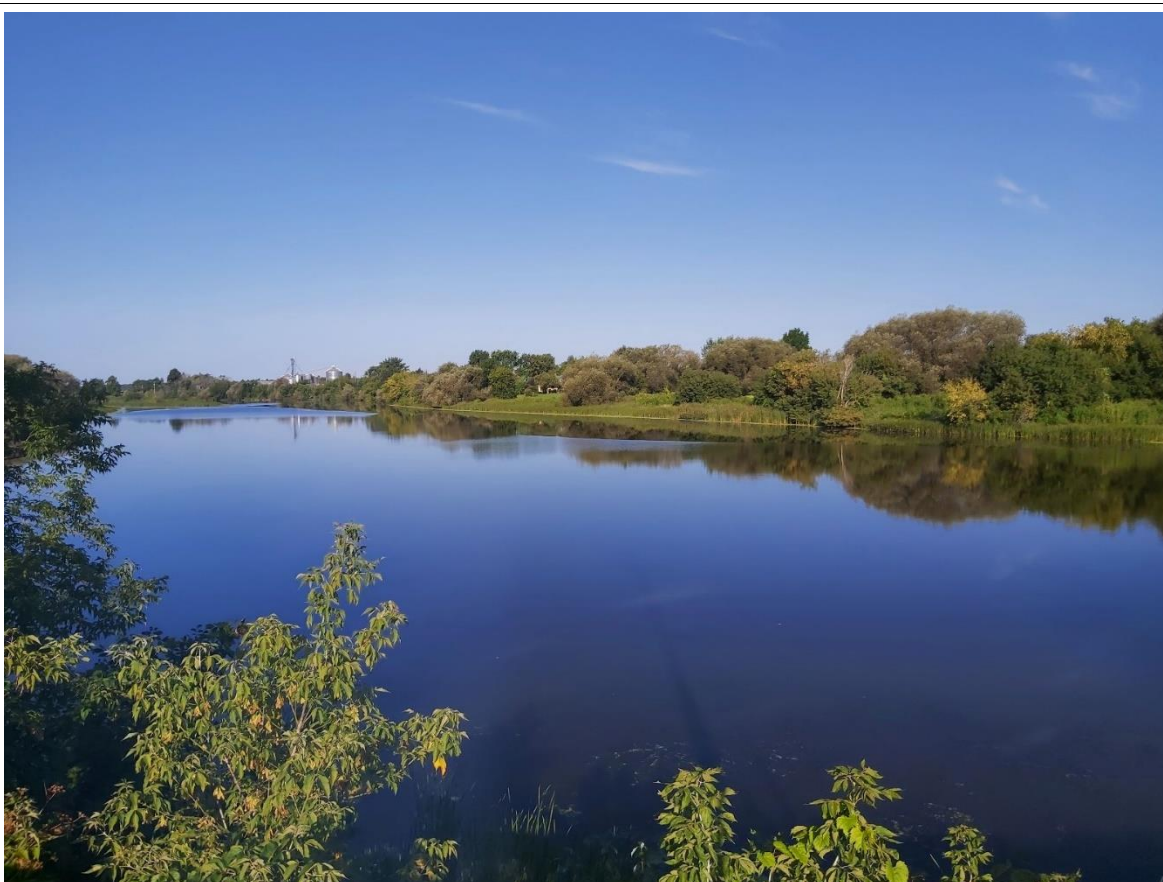

Présentation du Plan directeur de l'eau de la zone Châteauguay



Mars 2024

**Adopté et attesté par : La table de concertation
des acteurs régionaux de la Zone Châteauguay**

Organisme de bassin



Version déposée au MELCCFP pour approbation

Mot du président de la table de concertation

Il me fait grandement plaisir de vous présenter le plan directeur de l'eau de la Zone Châteauguay nouvelle cuvée 2024.

Ce nouveau plan directeur de l'eau n'est pas totalement nouveau, il s'agit d'une version améliorée et renouvelée du premier PDE de 2015. Il est le fruit des efforts des membres de la table de concertation et des intervenants du milieu ainsi que de la permanence de l'OBV SCABRIC.

Nous voulons que ce PDE soit axé sur l'action et les résultats pour les années à venir. Pour cela il faudra que l'on se donne les moyens de nos ambitions.

Pour terminer je tiens à remercier tous les employés de l'OBV SCABRIC qui ont travaillé de près ou de loin à ce nouveau document, mais plus spécifiquement Mesdames Ariane Cyr et Priscille Ahoissi qui en ont assuré la rédaction.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Daniel Pilon
Président
29 février 2024

Mot de la direction de l'organisme de bassin versant

Un second cycle commence !

Après plus de 20 ans à travailler pour l'OBV, je me permets ce résumé : *la concertation est un processus cyclique*. Elle est en perpétuelle évolution. Elle se fait dans la collaboration et l'entraide, avec ouverture et flexibilité. Je suis contente d'avoir pu m'investir à fond dans la complétion d'un premier cycle du plan directeur de l'eau (PDE) de la Zone Châteauguay. Après tout, j'ai personnellement réussi à traduire par écrit ce que les acteurs de l'eau, rencontrés au fil des ans, souhaitent concrétiser pour améliorer l'eau du territoire.

Maintenant, ce deuxième PDE de la Zone Châteauguay présente une évolution solidement appuyée sur les acquis du passé. Il s'agit d'une version enrichie du PDE de 2015, avec une présentation plus simple, voire allégée.

Cela ne change en rien la richesse des informations présentées et la pertinence des objectifs développés dans le continuum de la concertation des acteurs du territoire de la Zone Châteauguay. La table de concertation, le comité technique, les sondages, les discussions avec les citoyens qui ne connaissaient pas l'organisme avant un *focus group* et l'important travail de l'équipe à l'emploi de l'OBV SCABRIC permettent de présenter ce nouveau PDE pour le cycle 2024-2033.

Espérons que nous, les acteurs de l'eau de la Zone Châteauguay, saurons nous doter des moyens de nos ambitions. Pour préserver la précieuse réserve qu'est l'eau et pour continuer à l'utiliser comme ressource, avec tout le respect requis, assurons ensemble la réalisation et le suivi de la mise en œuvre d'actions concrètes encadrées par des orientations et des objectifs décrits dans ce PDE.

Bonne lecture !

Geneviève Audet
Directrice générale
27 février 2024

Note aux lecteurs – Citation

Veillez prendre note qu'il s'agit d'une planification stratégique qui expose les priorités des acteurs de l'eau de la Zone Châteauguay. Pour plus d'information, consultez les annexes présentes sur notre site Internet (<https://scabric.ca/>) ainsi que le plan directeur de l'eau (PDE) approuvé en 2015 par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) : [Portrait 2015 Zone Châteauguay](#) , [Diagnostic de la Zone Châteauguay 2015](#).

Le contenu se rapportant aux communautés autochtones dans ce document est produit par l'organisme de bassin versant.

Comment citer ce document

AHOSSI, P., CYR, A., AUDET, G., GRAVEL, C., SAADOUNI, R., LAPOINTE, M.-C., 2024. *Plan directeur de l'eau de la Zone Châteauguay*. OBV SCABRIC : Sainte-Martine (Québec), ISBN (à obtenir après ajustements gouvernementaux), 57 p. + 4 annexes

Équipe de travail – Remerciements – Avertissements

Rédaction

Priscille Ahoosi, M. Sc. Eau, chargée de projets PDE, OBV SCABRIC

Ariane Cyr, géographe, M. Env., coordonnatrice au PDE, OBV SCABRIC

Cartographie

Ariane Cyr, géographe, M. Env., coordonnatrice au PDE, OBV SCABRIC

Christophe Gravel, B. Sc. Géographie, chargé de projet en aménagement du territoire, OBV SCABRIC

Rihab Saadouni, M. Sc. Écologie et Géomatique, chargée de projet en environnement, OBV SCABRIC

Révision

Geneviève Audet, biologiste, M. Sc. Env., directrice générale, OBV SCABRIC

Marie-Claudette Lapointe, adjointe administrative, OBV SCABRIC

Daniel Pilon, président, OBV SCABRIC et table de concertation

Comité technique

| Noms des participants | Organisme |
|--------------------------|---|
| Rebecca Pétrin | Eau Secours! |
| Pierre Laprise | MRC Roussillon |
| Lise Michaud | Ville de Mercier |
| Benoît Levesque | Ville de Saint-Rémi |
| Stéphane Gingras | Ambioterra |
| Alicia Patry | UPA Montérégie |
| Ludovic Arès | MAMH |
| Claudine Lajeunesse | Association forestière de la Montérégie |
| René Lefebvre | INRS (université) |
| Jean Caron | Université Laval |
| Philippe-Olivier Boucher | Agglomération de Longueuil |
| Alexandre Fichon | Agglomération de Longueuil |
| Line Asselin | MRC Beauharnois-Salaberry |
| Julie Allostry | Géomont |
| Marie-France Jacques | Ville de Delson |
| Anick Courval | Ville de Delson |
| Daniel Girard | Ville de La Prairie |
| Mélanie Poirier | MAPAQ |
| Olivier Camacho | Ville de Sainte-Catherine |
| Claude Estruy | CRRC |
| Jérôme Carrier | Municipalité de Saint-Philippe |

Table de concertation

Jean-Yves Cécyre

Hélène Lavallée

Richard Motard

Josiane Alarie

Douglas Brooks

Chantal Gosselin

Ronald Critchley

Serge Bourdon

Alain Primeau

Christian Giroux

Daniel Pilon

Line Asselin

Sylvain Payant

Guy-Julien Mayné

Gino Moretti

Remerciements

Ce travail n'aurait pas eu lieu sans la contribution des acteurs de l'eau du territoire au fil des ans. Nous remercions donc :

- Les membres de la table de concertation actuelle et passée, soit le conseil d'administration de l'OBV SCABRIC;
- L'équipe actuellement à l'emploi de l'organisme;
- Les employés des années précédentes;
- Les acteurs de l'eau du territoire, particulièrement le comité technique qui a alimenté la rédaction de cette nouvelle version du plan directeur de l'eau.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| MOT DU PRESIDENT DE LA TABLE DE CONCERTATION | 3 |
| MOT DE LA DIRECTION DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT | 4 |
| NOTE AUX LECTEURS – CITATION | 5 |
| ÉQUIPE DE TRAVAIL – REMERCIEMENTS – AVERTISSEMENTS | 6 |
| LISTE DES FIGURES | 9 |
| LISTE DES TABLEAUX | 10 |
| LISTE DES ACRONYMES | 11 |
| CHAPITRE 1 – PRINCIPES DE LA GESTION INTEGREE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT | 12 |
| 1.1. GESTION INTEGREE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT | 12 |
| 1.2. DESCRIPTION D'UN BASSIN VERSANT | 12 |
| 1.3. L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT : DEFINITION ET ROLE | 13 |
| 1.4. LE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU | 14 |
| 1.5. LA OU LES TABLE(S) DE CONCERTATION | 14 |
| 1.6. LOCALISATION DES ZGIEBV | 15 |
| CHAPITRE 2 – PRESENTATION GENERALE DE LA ZONE DE GESTION INTEGREE DE L'EAU PAR BASSINS VERSANTS | 16 |
| 2.1. LOCALISATION DE LA ZGIEBV | 16 |
| 2.2. FAITS SAILLANTS PRESENTANT L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HYDRIQUE | 18 |
| 2.3. FAITS SAILLANTS SUR L'OCCUPATION ET L'USAGE DU TERRITOIRE | 23 |
| 2.4. FAITS SAILLANTS DE L'ETAT DE LA RESSOURCE EAU ET DE SES USAGES | 27 |
| CHAPITRE 3 – PLAN DIRECTEUR DE L'EAU | 31 |
| CHAPITRE 4 – DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES | 47 |
| REFERENCES | 48 |
| ANNEXES | 49 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Schéma d'un bassin versant | 13 |
| Figure 2 : Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant | 15 |
| Figure 3 : Carte de localisation générale de la Zone Châteauguay (MDDEFP, 2013a; MRN, 2013a) | 17 |
| Figure 4 : Projection et comparaison des variations de la température entre 1991-2020 et 2021-2050 (Ouranos, 2024)..... | 21 |
| Figure 5 : Projection et comparaison des variations de la précipitation entre 1991-2020 et 2021-2050 (Ouranos, 2024)..... | 21 |
| Figure 6 : Grandes affectations du territoire de la Zone Châteauguay | 24 |
| Figure 7 : Différents types de cultures dans la Zone Châteauguay (BDPPAD, 2019) | 25 |
| Figure 8 : Variétés de productions animales dans les sous bassins de la Zone Châteauguay (MDDELCC, 2014) | 26 |
| Figure 9 : Qualité de l'eau de surface (IQBP) dans la Zone Châteauguay de 2001 à 2022 (MDDELCC, atlas de l'eau 2023)..... | 29 |
| Figure 10 : Qualité de l'eau de surface (IDEC) dans la Zone Châteauguay de 2003 à 2021 (MDDELCC, atlas de l'eau 2023)..... | 29 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Informations générales sur la Zone Châteauguay | 16 |
| Tableau 2 : Description des principaux bassins versants de la Zone Châteauguay..... | 18 |
| Tableau 3 : Différents type de milieux humides présents dans la Zone Châteauguay (Canards Illimités Canada, 2022) | 19 |
| Tableau 4 : Pertes de superficies forestières par MRC dans la Zone Châteauguay entre 2000 et 2017 (AFM, 2019)... | 22 |
| Tableau 5 : Superficies des MRC/ agglomérations et communautés autochtones dans la Zone Châteauguay - Source : Statistique Canada 2021 | 23 |
| Tableau 6 : Revenu d'emploi médian des 25-64 ans de 2002-2021 en \$ canadiens source ISQ, 2023b | 25 |
| Tableau 7 : Principaux indicateurs sociaux de la Zone Châteauguay en 2022 (ISQ, 2023b) | 27 |
| Tableau 8 : Disponibilité de l'eau de surface en climat actuel vs horizon 2011-2040 (RCP 8.5)..... | 28 |

Liste des acronymes

| | |
|-----------|---|
| BDPPAD : | Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées |
| CMM : | Communauté métropolitaine de Montréal |
| EEE : | Espèce exotique envahissante |
| CDNPQ : | Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec |
| GIEBV : | Gestion intégrée de l'eau par bassin versant |
| GIRE : | Gestion intégrée des ressources en eau |
| HSL : | Haut-Saint-Laurent |
| IPS : | Indicateur Piézométrique Standardisé |
| Km : | Kilomètres |
| MAPAQ : | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation |
| MDDELCC : | Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques |
| MELCCFP : | Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs |
| MRC : | Municipalité régionale de comté |
| OBV : | Organisme de bassins versants |
| PDE : | Plan directeur de l'eau |
| PRMHH : | Plans régionaux des milieux humides et hydriques |
| RIVIAC : | Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC) |
| RPEP : | Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection |
| SCABRIC : | Société de conservation de d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay |
| ZGIEBV : | Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant |

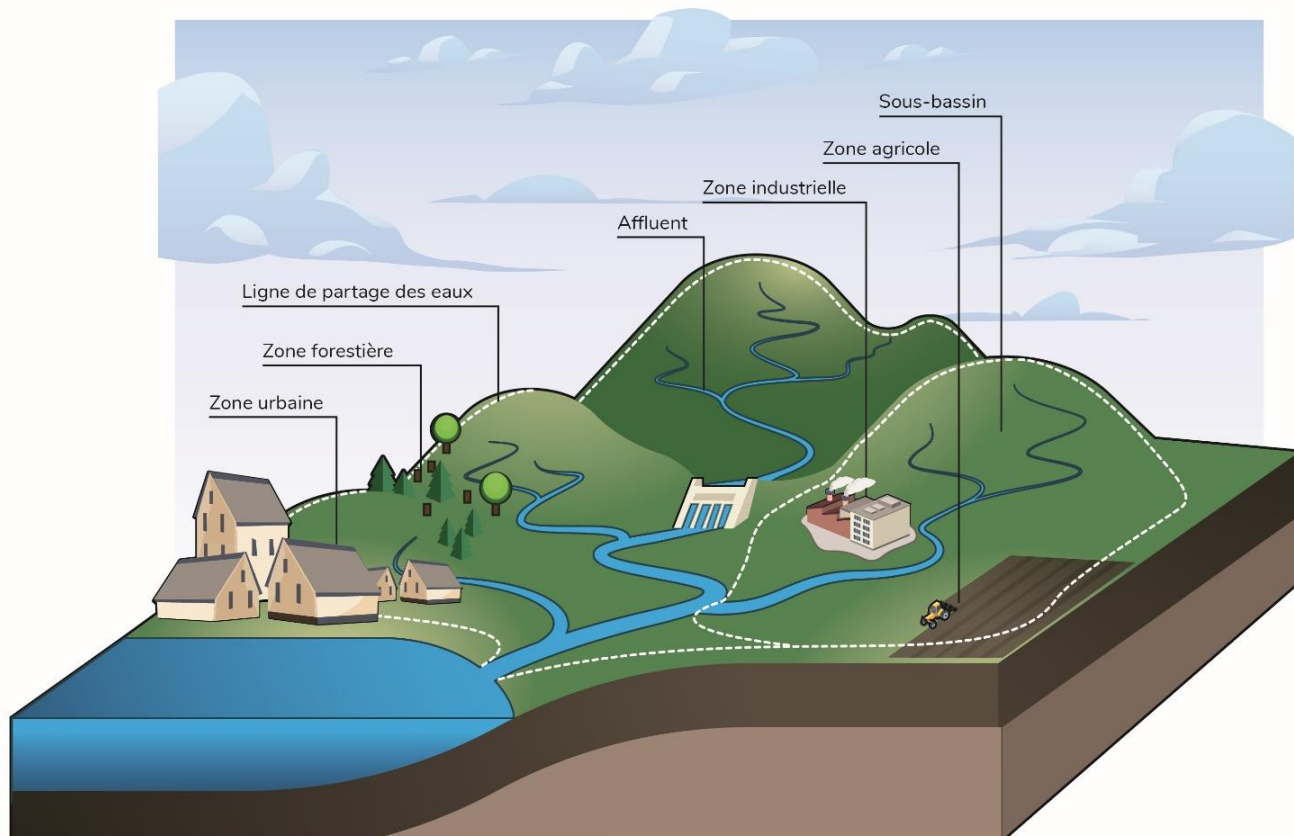
Chapitre 1 – Principes de la gestion intégrée de l’eau par bassin versant

1.1. Gestion intégrée de l’eau par bassin versant

La gestion intégrée de l’eau par bassin versant (GIEBV) est le modèle de gouvernance de l’eau choisi par le Gouvernement du Québec en 2002 avec la Politique Nationale de l’eau, confirmé en 2009 par la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l’eau et des milieux associés*, communément appelée *Loi sur l’eau*, puis réaffirmé en 2018 par la Stratégie québécoise de l’eau. La Loi sur l’eau vient confirmer que l’eau est une ressource qui fait partie du patrimoine commun et que l’État est le gardien des intérêts de la nation dans la ressource en eau, au bénéfice des générations actuelles et futures. L’État s’est vu investi des pouvoirs nécessaires permettant d’assurer la protection et la gestion des ressources en eau et des milieux associés. Pour ce faire, il met en place les conditions afin que tous les utilisateurs des ressources en eau (nommés « acteurs de l’eau ») puissent se regrouper et déterminer ensemble des objectifs concertés de conservation durable de cette ressource. Par la *Loi sur l’eau*, le ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) octroie ainsi un mandat de coordination de la planification territoriale des ressources en eau et des usages associés aux organismes de bassins versants (OBV) (Loi sur l’eau, art. 14, par. 3a).

1.2. Description d’un bassin versant

Un bassin versant désigne l’unité territoriale où toutes les eaux de surface s’écoulent naturellement vers un même point appelé « exutoire » (ou embouchure) (Voir figure 1). Ce territoire est délimité physiquement par la ligne suivant la crête des montagnes, des collines et des hauteurs du territoire, appelée « ligne de crêtes » ou « ligne de partage des eaux ». La logique « amont-aval » est à la base du besoin et de la pertinence de la planification intégrée de l’eau et de ses usages : les décisions prises par les acteurs de l’eau en amont d’un bassin versant peuvent avoir des répercussions sur d’autres acteurs situés en aval du bassin versant et vice-versa.



(Source : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs)

Figure 1 : Schéma d'un bassin versant

1.3. L'organisme de bassin versant : Définition et rôle

L'organisme de bassin versant est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur sa zone de gestion intégrée. Pour ce faire, selon l'art. 14 de la loi sur l'eau, il :

- i. coordonne un processus de concertation en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs intéressés et des divers milieux concernés ;
- ii. coordonne l'élaboration d'un plan directeur de l'eau et sa mise à jour subséquente ;
- iii. mobilise les utilisateurs de l'eau et du territoire vers un passage à l'action pour favoriser la cohérence et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau, notamment en faisant sa promotion ;
- iv. coordonne les exercices de suivi et d'évaluation du plan directeur de l'eau.

1.4. Le plan directeur de l'eau

Dans un souci de concordance avec la *Loi sur l'eau*, le plan directeur de l'eau (PDE) est une planification territoriale stratégique d'une zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) à l'égard de la conservation durable de la ressource en eau. Son élaboration est coordonnée par l'OBV selon un processus de concertation régionale et locale et implique la participation volontaire des acteurs de l'eau d'une ZGIEBV. Cette planification territoriale stratégique présente les priorités définies par les acteurs de l'eau concertés du territoire et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre pour la conservation durable des ressources en eau afin de consolider les usages actuels et futurs à pérenniser. Il importe de rappeler que le contenu d'une planification territoriale stratégique doit refléter la capacité d'intervention des acteurs à prendre en main la planification établie. Les acteurs de l'eau sont toutes les personnes ou organisations dont les activités et les intérêts ont une incidence sur les ressources en eau de la zone et ayant la capacité d'agir sur le devenir de celles-ci. En son sens le plus simple, **toute personne ou organisation utilisant le territoire ou l'eau peut être considéré comme un "acteur de l'eau"**. Les acteurs de l'eau sont le maillon le plus important de la gestion intégrée des ressources en eau sur une zone de gestion intégrée puisque ce sont ces derniers qui utilisent la ressource eau et le territoire.

Pour réaliser son mandat, l'OBV est responsable, entre autres, de maintenir actif la ou les tables de concertation, où siègent des représentants de tous les secteurs d'activités du territoire : municipal, économique, communautaire et autochtone. Les représentants doivent définir les éléments à inscrire dans la planification stratégique, soient les catégories de problématiques à prioriser, les orientations à privilégier et les objectifs à atteindre. Les représentants ont également la responsabilité de transmettre à la table les préoccupations et les enjeux propres au secteur d'activité qu'ils représentent.

Le PDE permet de cibler les efforts à mettre en œuvre collectivement pour préserver les ressources en eau sur le bassin versant, où les usages de l'un peuvent avoir une incidence sur les usages d'un autre.

Tel que mentionné dans la *Loi sur l'eau* (art. 13.3), le plan directeur de l'eau doit être pris en considération par les ministères, les organismes du gouvernement, les communautés métropolitaines, les municipalités et les communautés autochtones représentées par leur conseil de bande dans l'exercice de leurs attributions.

1.5. La ou les table(s) de concertation

Peu importe les mécanismes utilisés dans le processus de concertation, la ou les table(s) de concertation doit tenter de respecter une représentativité équilibrée des secteurs d'activité du territoire. Si plus d'une table de concertation est utilisée sur la ZGIEBV, chacune de ces tables de concertation doit respecter la représentativité. La représentativité des secteurs d'activité constitue un élément clé de la réussite de la GIRE. La légitimité des décisions prises dans le processus de planification est en relation étroite avec la diversité des acteurs et des intérêts représentés. Il revient à chaque OBV d'établir son propre processus de concertation et ses mécanismes spécifiques ainsi que ses propres règles de participation afin que l'ensemble du processus reflète les particularités régionales : la composition des représentants au sein de la ou des tables de concertation doit être représentative des usages de la ressource et du territoire sur la ZGIEBV.

1.6. Localisation des ZGIEBV

Au Québec, la planification des ressources en eau se fait à l'échelle des zones de gestion intégrée de l'eau. En 2002, le modèle de gestion intégrée de l'eau a été appliqué à 33 bassins versants prioritaires. Puis, en 2009, un redécoupage a eu lieu afin de créer 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV). La localisation de ces zones est présentée à la figure 2. Pour l'instant (2022), seul le Québec méridional est couvert par une gestion intégrée des ressources en eau. Les zones ont été déterminées en fonction des bassins versants, de la population et des usages sur le territoire.



Figure 2 : Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Chapitre 2 – Présentation générale de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants

2.1. Localisation de la ZGIEBV

Située dans la province du Québec, la Zone Châteauguay se retrouve à l'ouest de la Montérégie à la frontière entre l'État de New York (États-Unis) et l'Ontario (Canada). Elle est répartie sur 4 municipalités régionales de comté (MRC) et 1 agglomération pour un total de 39 municipalités et 2 territoires autochtones. La figure 3 présente la localisation de la Zone Châteauguay. Le tableau 1 ci-dessous présente des informations générales sur la Zone Châteauguay.

Tableau 1 : Informations générales sur la Zone Châteauguay

| | | |
|---|-----------------|---|
| Superficie totale de la zone (km²)¹ | | 2 410 |
| Nombre de lacs estimé | | 0 naturel, 4 artificiels (Lac Moonlight, Lac des Fées, Lac Fontarabie et Lac de la Citière) |
| Longueur totale de cours d'eau estimée (en km) | | 6 542,8 |
| Nombre d'accès publics aux cours d'eau | | 53 |
| Population estimée habitant dans la zone | | Environ 311 477 |
| Nombre de bassins versants¹ | Niveau 1 | 28 |
| | Niveau 2 | 90 |
| | Niveau 3 | 81 |
| Alimentation en eau potable | Aqueduc | Oui |
| | Puits | Oui |
| | Mixte | Oui |
| Superficie du couvert forestier (km²) | | Environ 707,25 |
| Superficie de la zone agricole (km²) | | 1111,68 |
| Superficie urbanisée (km²) | | 760 |
| Superficie de milieux humides (km²) | | Environ 181,945 |
| Pédologie | | Province géologique des basses-terres du Saint-Laurent et province géologique des Adirondacks (Covey Hill) |
| Qualité de l'eau (IQBP6) *Données prises entre 2019 et 2021¹ | | Très mauvaise |
| Nombre de rejet en eau usée (station d'épuration ?) | | 24 |
| Ouvrage de surverse ? | | Oui, 84 |
| IDEC *Essentiellement en 2019, mais toujours les dernières données recueillies | | Très mauvais état |
| Nombre d'espèce en situation précaire : menacée (M), vulnérable (V) ou susceptible (S)^{2 2} | | M= 32, V= 20, S= 125 |
| Espèces exotiques envahissantes (EEE)³ | | 205 occurrences sur le territoire (majoritairement nerprun bourdaine) |
| Niveau de la nappe d'eau souterraine (Indice IPS) | | Très bas |
| Nombre de grands préleveurs d'eau | | 489 |

¹ Source de données : Atlas de l'eau, 2023 [Atlas de l'eau \(arcgis.com\)](https://atlas-de-l-eau.com)

² Source de données : CDN PQ, 2023 [Occurrences d'espèces en situation précaire - Données Québec \(donneesquebec.ca\)](https://donneesquebec.ca/recherche/dataset/especes-exotiques-envahissantes)

³ Sentinelle, EEE, <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/especes-exotiques-envahissantes>

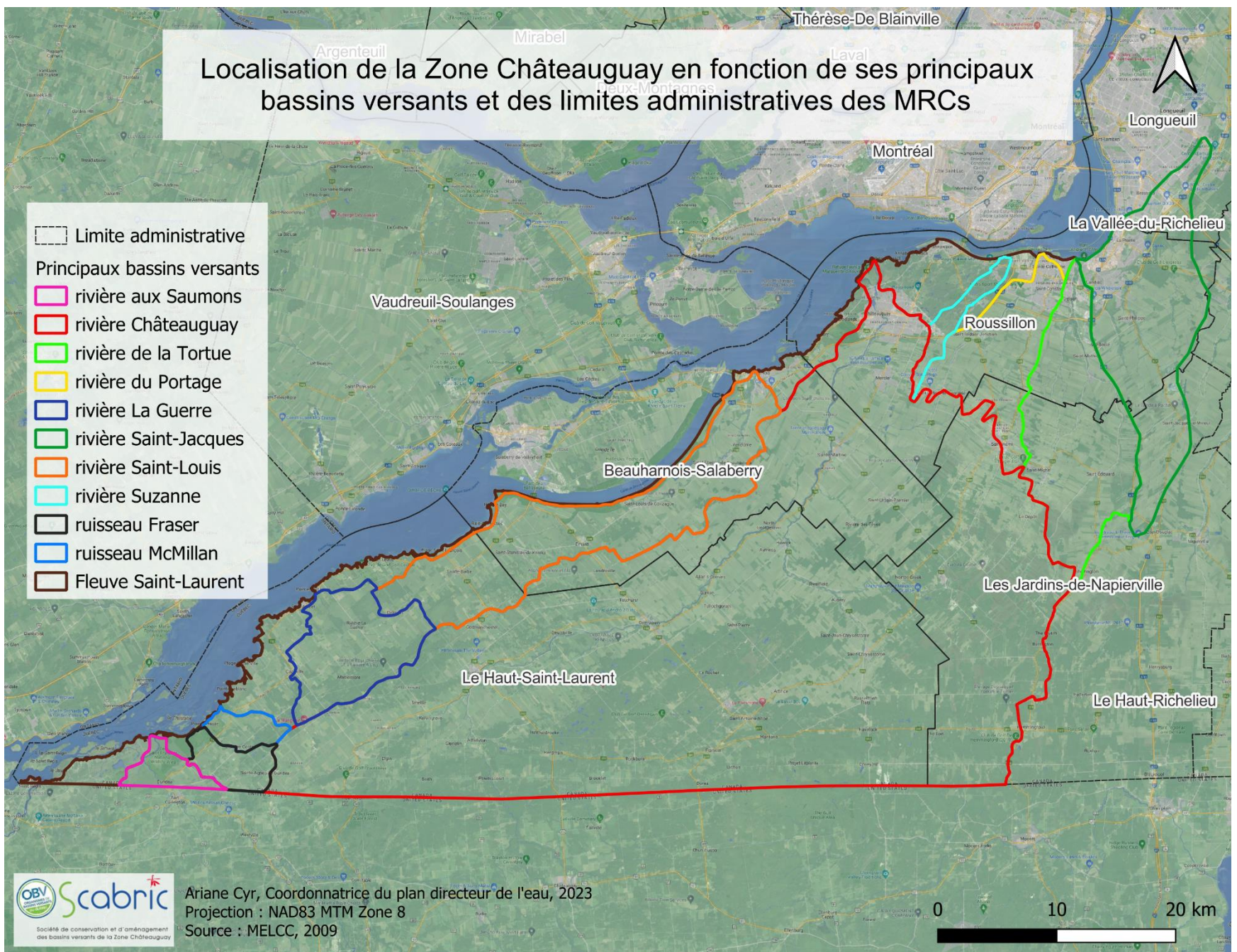


Figure 3 : Carte de localisation générale de la Zone Châteauguay (MDDEFP, 2013a; MRN, 2013a)

2.2. Faits saillants présentant l'environnement naturel et hydrique

Bassins versants

La Zone Châteauguay est composée de 28 bassins versants de niveau 1, qui se déversent directement dans le fleuve Saint-Laurent. En plus du bassin versant de la rivière Châteauguay, le tableau 2 présente les principaux bassins versants du territoire.

Tableau 2 : Description des principaux bassins versants de la Zone Châteauguay

| Nom des bassins versants | Superficie (km ²) | Longueur du cours principal (Km) | Affluents principaux | Principales affectations |
|--|-------------------------------|----------------------------------|---|--|
| Rivière aux Saumons | 18 | 69,3 (6,28 au Québec) | Lac Lamica (États-Unis) | Agricole, conservation, récréative |
| Rivière Châteauguay | 1 461 | 120 (75 au Québec) | Rivière Trout, rivière des Anglais, rivière des Fèves et la rivière aux Outardes | Agricole, agroforestière, conservation, industrielle, récréative, résidentielle, urbaine |
| Rivière de la Tortue | 154 | 39.8 | Ruisseau Lasaline, Ruisseau Isabelle, Ruisseau Faille | Agricole, urbaine |
| Rivière Saint-Régis | 93 | 19.2 | Rivière Saint-Pierre, Ruisseau Houle, Ruisseau Saint-Simon | Urbaine, agricole |
| Rivière La Guerre | 84 | 12 | Cours d'eau André-Wart Cours d'eau Brunet Cours d'eau des Frères Cours d'eau Lindsay Ruisseau Casey Ruisseau de la Fourche à Brûlé Ruisseau Foran Ruisseau Poirier | Agricole |
| Rivière Saint-Jacques | 169 | 37.4 | Ruisseau Bachand Ruisseau Bergeron, Ruisseau Lussier-Dupuis, Ruisseau Maréchal, Ruisseau Marin | Agricole, urbaine, agroforestière, commerciale |
| Rivière Saint-Louis | 191 | 46,5 | Ruisseau Charles-Vinet, Ruisseau Saint-Laurent, Cours d'eau Daoust-Lalonde, | Agricole, urbaine, récréative |
| Rivière Suzanne | 17 | 17 | - | Agricole, urbaine, territoire autochtone |
| Ruisseau McMillan | 17 | - | - | Agricole, conservation |
| Ruisseau Fraser | 22 | - | - | Agricole, conservation, résidentielle |
| Fleuve Saint-Laurent (18 bassins versants) | 172 | - | Voir PDE 2025, annexe 1.1 | Agricole, conservation, récréative, résidentielle, urbaine, territoire autochtone |

Milieux humides

Les milieux humides ont toujours été une caractéristique du territoire. Les principaux types de milieux humides sont répertoriés dans le tableau 3. Actuellement, les milieux humides couvrent environ 7,6% de la Zone Châteauguay, soit environ 182 km². Consulter l'annexe 1 pour voir la différence issue de la disparition des milieux humides entre 2017 et 2022.

Tableau 3 : Différents type de milieux humides présents dans la Zone Châteauguay (Canards Illimités Canada, 2022)

| Type de milieu humide | Descriptif ⁴ | Superficie (km ²) |
|---------------------------|---|-------------------------------|
| Étang ou Eau peu profonde | Surface de terrain recouverte d'eau, dont le niveau en étiage est inférieur à 2 m, et qui présente, le cas échéant, une végétation composée de plantes flottantes ou submergées et de plantes émergentes dont le couvert fait moins de 25 % de la superficie de l'étang. | 7,185 |
| Marais | Surface de terrain inondée de façon permanente ou temporaire et dominée par une végétation herbacée croissant sur un sol minéral ou organique et comportant, le cas échéant, des arbustes et des arbres sur moins de 25 % de sa superficie | 31,52 |
| Marécage | Surface de terrain soumise à des inondations saisonnières ou caractérisée par un sol saturé en eau de façon permanente ou temporaire et comportant une végétation ligneuse, arbustive ou arborescente croissant sur un sol minéral couvrant plus de 25 % de sa superficie | 87,77 |
| Tourbière | Surface de terrain recouverte de tourbe, résultant de l'accumulation de matière organique partiellement décomposée, laquelle atteint une épaisseur minimale de 30 cm, dont la nappe phréatique est habituellement au même niveau que le sol ou près de sa surface. | 55,47 |

Eau souterraine

L'eau souterraine présente dans la Zone Châteauguay provient principalement des précipitations sous forme de pluie ou de neige. Selon le bilan hydrologique annuel moyen, environ 9 % des précipitations annuelles s'infiltrent et contribuent à la recharge moyenne de l'aquifère régional du bassin versant de la rivière Châteauguay (Côté, M.-J. et al., 2006). Une étude menée par le MELCCFP et l'INRS dans une partie de la zone (27 municipalités) a révélé que la recharge annuelle moyenne de l'aquifère régional est de 72 mm/an, pouvant localement atteindre un maximum de 326 mm/an (Ballard et al., 2021). L'usage total de l'eau souterraine correspond à environ 27 % de la recharge totale, bien que certaines municipalités utilisent plus de 100 % de la recharge sur leur territoire. À l'échelle du bassin versant, il est crucial d'identifier les zones de recharge importantes afin de les protéger et d'assurer la pérennité de l'eau souterraine. Plusieurs secteurs de recharge existent, mais l'amont du bassin versant de la rivière Châteauguay (Covey Hill, Le Rocher et les terres au nord d'Hemmingford) contribue le plus à la recharge de l'eau souterraine (Audet, G., et Boothroyd, K., 2013). L'Indice Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) qui traduit l'état relatif du niveau de la nappe, indique pour 2021 et 2022, que le niveau d'eau dans la Zone Châteauguay est très bas (Ballard et al., 2021) Dans la Zone Châteauguay, l'eau souterraine est utilisée pour les activités agricoles, industrielles et comme source d'approvisionnement en eau potable. Conformément au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

4 Lachance, D., G. Fortin et G. Dufour Tremblay (2021). Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional – version décembre 2021, Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction adjointe de la conservation des milieux humides, 70 p. + annexes, [En ligne], <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/guide-identif-dellimit-milieux-humides.pdf>

(RPEP), les responsables des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable sont tenus d'analyser la vulnérabilité des sources d'approvisionnement. Dans la Zone Châteauguay, des 13 ou 14 municipalités alimentant des réseaux de catégorie 1, 12 municipalités ont réalisé de telles analyses de vulnérabilité, comme indiqué dans l'annexe 4.

Concernant la qualité de l'eau souterraine, les résultats du suivi effectué par le MELCCFP de 2005 à 2020 révèlent la présence de pesticides dans cette eau souterraine (MDDELCC, atlas de l'eau 2023). Cela démontre que les contaminants présents dans les sols s'infiltrent et atteignent l'eau souterraine. Les données de la gestion des terrains contaminés (GTC) du Québec indiquent également que plusieurs sols sont contaminés dans la Zone Châteauguay, avec environ 39 sites où la contamination a atteint la nappe phréatique (Repère GTC, 2023). De plus, il y a des [cas de contamination possible des eaux souterraines dans les municipalités de Franklin et de Ormstown](#) et [dans la ville de Mercier](#), causés par des déversements.

Climat

La Zone Châteauguay est située à l'intérieur des zones climatiques continentales froides et humide selon la classification de Köpen-Geiger (Berteaux D., 2014a, p.34) avec des hivers froids et secs et des conditions chaudes et humides en été.

Le système climatique de la Terre change de manière naturelle au fil du temps. A cela s'ajoute, des changements d'origine humaine. La Zone Châteauguay ne fait pas l'exception puisque les effets des changements climatiques se font sentir. En effet, de 1991 à 2020, la température moyenne annuelle s'est réchauffée de 6.7 à 7.5 °C et une hausse des précipitations (pluie et neige) de 1042 à 1104 mm, selon le scénario d'émissions CMIP6 (Ouranos, 2024).

À l'horizon 2050, les projections des températures moyennes annuelles dans la zone indique que la température pourrait continuer d'augmenter de 1,2 °C à l'horizon 2050 par rapport à la période 1991–2020. Quant aux précipitations annuelles, elles pourraient augmenter de 32 mm (Ouranos, 2024). Voir les figures 4 et 5.

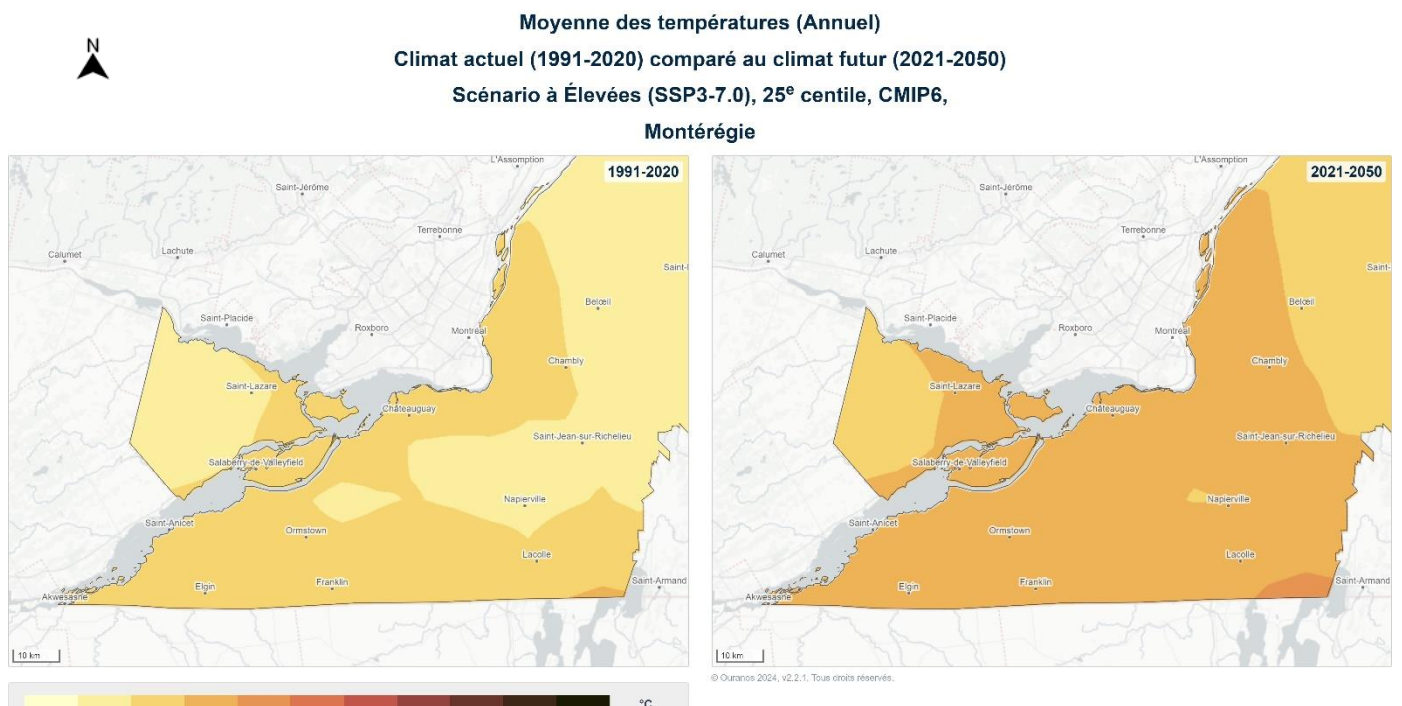


Figure 4 : Projection et comparaison des variations de la température entre 1991-2020 et 2021-2050 (Ouranos, 2024)

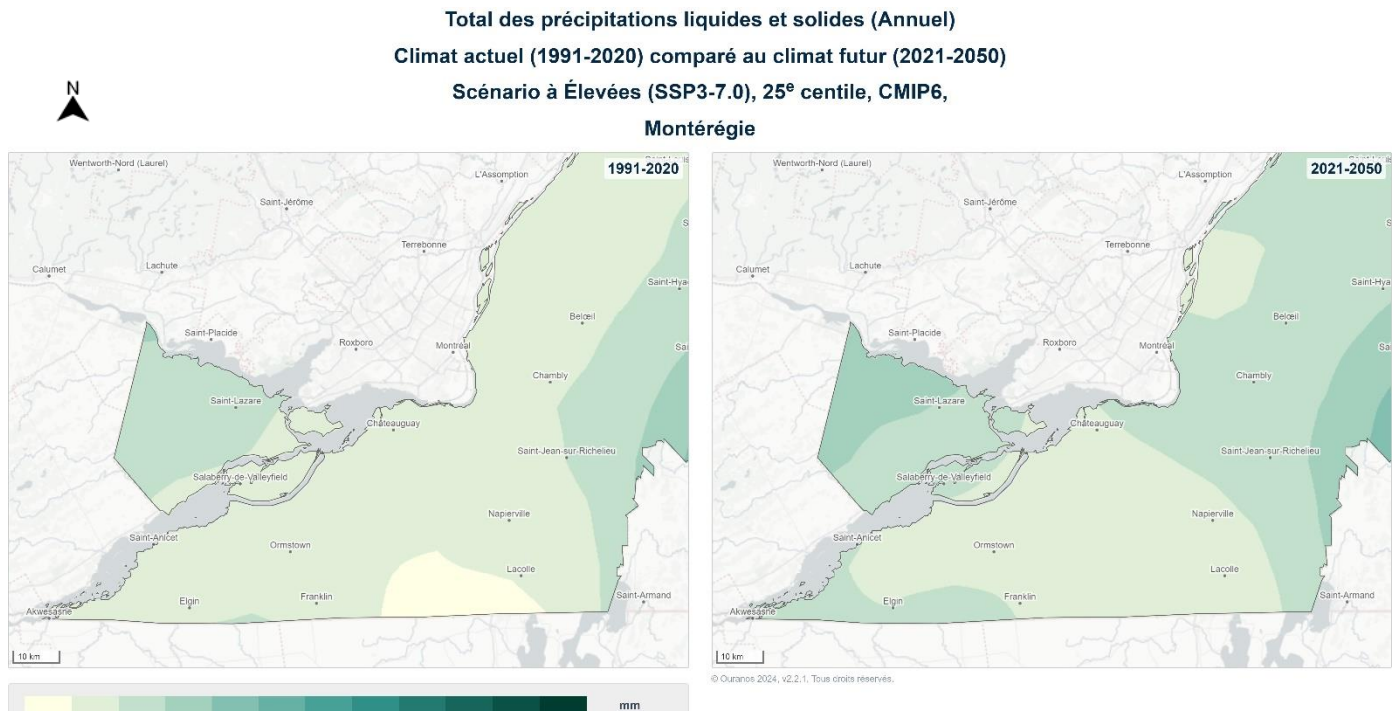


Figure 5 : Projection et comparaison des variations de la précipitation entre 1991-2020 et 2021-2050 (Ouranos, 2024)

Écosystèmes et les espèces exotiques envahissantes (EEE)

La Zone Châteauguay contient des écosystèmes riches composés de divers milieux naturels tels que les forêts, les milieux humides et les prairies, qui abritent une biodiversité exceptionnelle tant au niveau faunistique que floristique. Le couvert forestier de la Zone représente environ 350,19 km² (35 019 hectares), soit environ 14,5% du territoire. Cependant, au fil du temps, la superficie forestière de la zone a diminué en raison de l'expansion démographique et des activités humaines. Entre 2000 et 2017, la perte de superficie forestière a été estimée à environ 4 268 hectares, comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4 : Pertes de superficies forestières par MRC dans la Zone Châteauguay entre 2000 et 2017 (AFM, 2019)

| MRC | Pertes 2000-2009 (ha) | Pertes 2000-2009 (%) | Pertes 2009- 2017 (ha) | Pertes 2009-2017 (%) |
|----------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Beauharnois-Salaberry | 187 | 1 | 85 | 2 |
| Le Haut-Saint-Laurent | 872 | 6 | 431 | 10 |
| Les jardins-de-Napierville | 1294 | 9 | 280 | 6 |
| Roussillon | 556 | 4 | 217 | 5 |
| Longueuil | 222 | 1 | 124 | 3 |
| Perte totale | 3131 | 21 | 1137 | 26 |

La préservation de la diversité des espèces est essentielle pour maintenir la santé et l'équilibre des écosystèmes. Pour contrer les pertes observées, les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont instauré trois lois visant à prévenir l'extinction ou le déclin des espèces menacées ou vulnérables, ainsi qu'à protéger et restaurer leurs habitats. Cela a conduit à la création d'aires protégées avec des statuts de conservation spécifiques, notamment des réserves écologiques, des réserves naturelles et des refuges fauniques, couvrant une superficie totale de 30,5 km², soit environ 4,5% de la Zone Châteauguay.

À ce jour, environ 177 espèces de faune et de flore sont considérées comme menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être dans la Zone Châteauguay (CDPNQ, 2023). Parmi celles-ci, 75% sont des plantes et 25% sont des animaux.

La conservation de la biodiversité et la préservation des écosystèmes nécessitent une gestion efficace des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Ces espèces, qu'elles soient introduites intentionnellement ou accidentellement dans la Zone, ont des effets néfastes sur l'environnement. Elles ont la capacité de se reproduire rapidement et de perturber les écosystèmes locaux, souvent au détriment des espèces indigènes. Dans la Zone, on recense trois espèces de plantes aquatiques considérées comme EEE : le Myriophylle à épis, le Potamot crépu et surtout l'Hydrocharide grenouillette. En ce qui concerne les espèces animales, parmi les poissons, on trouve la Gobie à taches noires, la Tanche et la Carpe commune, tandis que du côté des reptiles, on observe la présence de la Tortue à oreilles rouge (Gouvernement du Québec, atlas de l'eau 2024).

2.3. Faits saillants sur l'occupation et l'usage du territoire

Territoire administratif

La Zone Châteauguay est entièrement située dans la région administrative de la Montérégie. Elle englobe entièrement la réserve autochtone de Kahnawà:ke ainsi que la partie québécoise de la réserve d'Akwesasne. Le territoire administratif de la Zone Châteauguay comprend quatre (4) MRC et l'agglomération de Longueuil. Au total, la Zone Châteauguay compte trente-neuf (39) municipalités et villes, en plus de deux (2) communautés autochtones, couvrant une superficie totale de 2410 km². Le tableau 5 présente les superficies des MRC, agglomérations et communautés autochtones dans la Zone Châteauguay.

Plusieurs affectations influent sur la Zone Châteauguay, les différents types sont présentés à la la figure 6.

Tableau 5 : Superficies des MRC/ agglomérations et communautés autochtones dans la Zone Châteauguay -

Source : Statistique Canada 2021

| MRC/ Agglomération/communautés autochtones | Pourcentage de la superficie du territoire dans la Zone | Superficie du territoire en km ² |
|--|---|---|
| Beauharnois-Salaberry | 73.1 | 468,48 |
| Haut-Saint-Laurent | 100 | 1 168,08 |
| Jardins-de-Napierville | 50 | 802,53 |
| Roussillon | 100 | 420,44 |
| Agglomération de Longueuil | 8 | 282,4 |
| Akwesasne | 100 | 36,468 |
| Kahnawake | 100 | 47,4 |

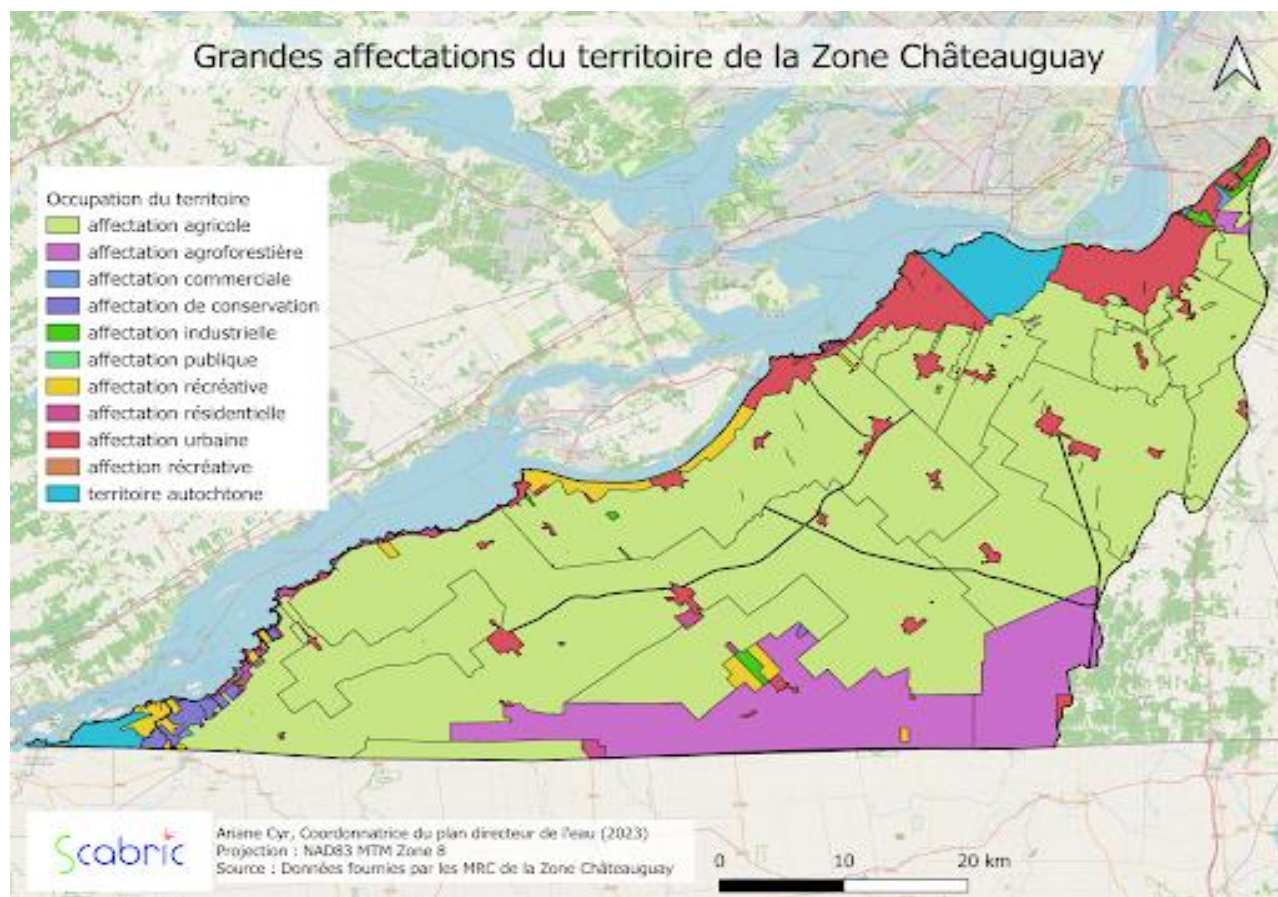


Figure 6 : Grandes affectations du territoire de la Zone Châteauguay

Économie du territoire

La Zone Châteauguay est classée parmi les régions manufacturières du Québec (ISQ, 2023a). Son économie repose sur une diversité d'activités des secteurs primaires, secondaires et tertiaires (consultez le PDE 2015 pour plus d'informations). En raison de sa localisation dans les basses terres du Saint-Laurent, les sols de la Zone Châteauguay sont très fertiles, favorisant ainsi l'agriculture qui demeure la principale activité économique de la région. Les terres agricoles occupent environ 1 545 km², soit 64% du territoire. Les cultures principales comprennent le maïs, le soya et les cultures maraîchères (figure 7), tandis que les productions animales se concentrent sur les bovins laitiers et de boucherie, les porcs et les volailles (figure 8).

La Zone Châteauguay est également un centre urbain densément peuplé, où se déroulent la plupart des activités résidentielles, commerciales, industrielles et de services. Toutes ces activités contribuent significativement au PIB du Québec, représentant environ 35 % de l'économie québécoise pour l'ensemble de la Montérégie en 2022 (Gouvernement du Québec, 2022). De plus, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le revenu des emplois des MRC de la Zone s'est élevé à 1 045 714 \$ canadiens de 2017 à 2021 (ISQ, 2023b). Consultez le tableau 6 pour plus de détails.

Tableau 6 : Revenu d'emploi médian des 25-64 ans de 2002-2021 en \$ canadiens source ISQ, 2023b

| MRC | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Moyenne des revenus médians |
|----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------------------|
| Roussillon | 48 341 | 50 060 | 52 266 | 52 810 | 56 949 | 52 085 |
| Le Haut-Saint-Laurent | 33 072 | 34 864 | 36 267 | 37 315 | 41 465 | 36 597 |
| Les Jardins-de-Napierville | 40 422 | 42 019 | 44 534 | 44 862 | 49 091 | 44 186 |
| Beauharnois-Salaberry | 38 983 | 40 764 | 42 529 | 43 644 | 46 825 | 42 549 |
| Longueuil | 44 568 | 46 332 | 48 347 | 49 284 | 53 595 | 48 425 |

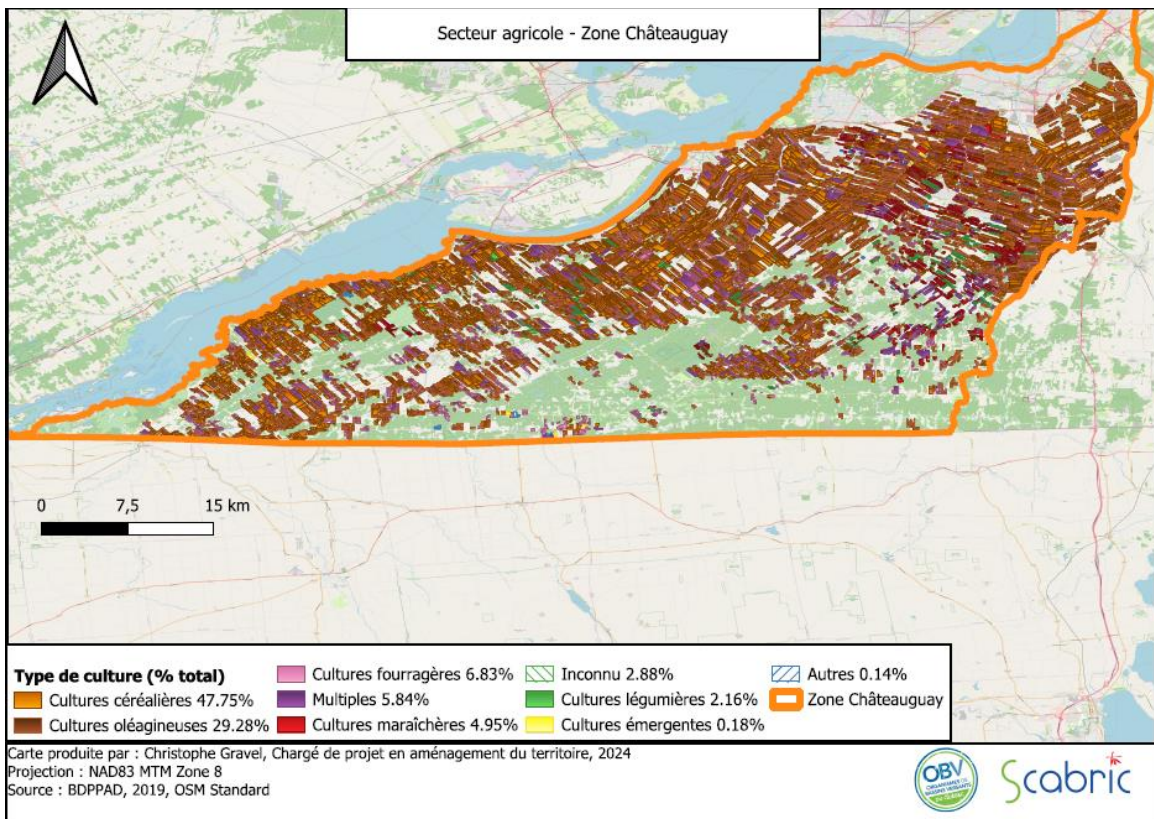


Figure 7 : Différents types de cultures dans la Zone Châteauguay (BDPPAD, 2019)

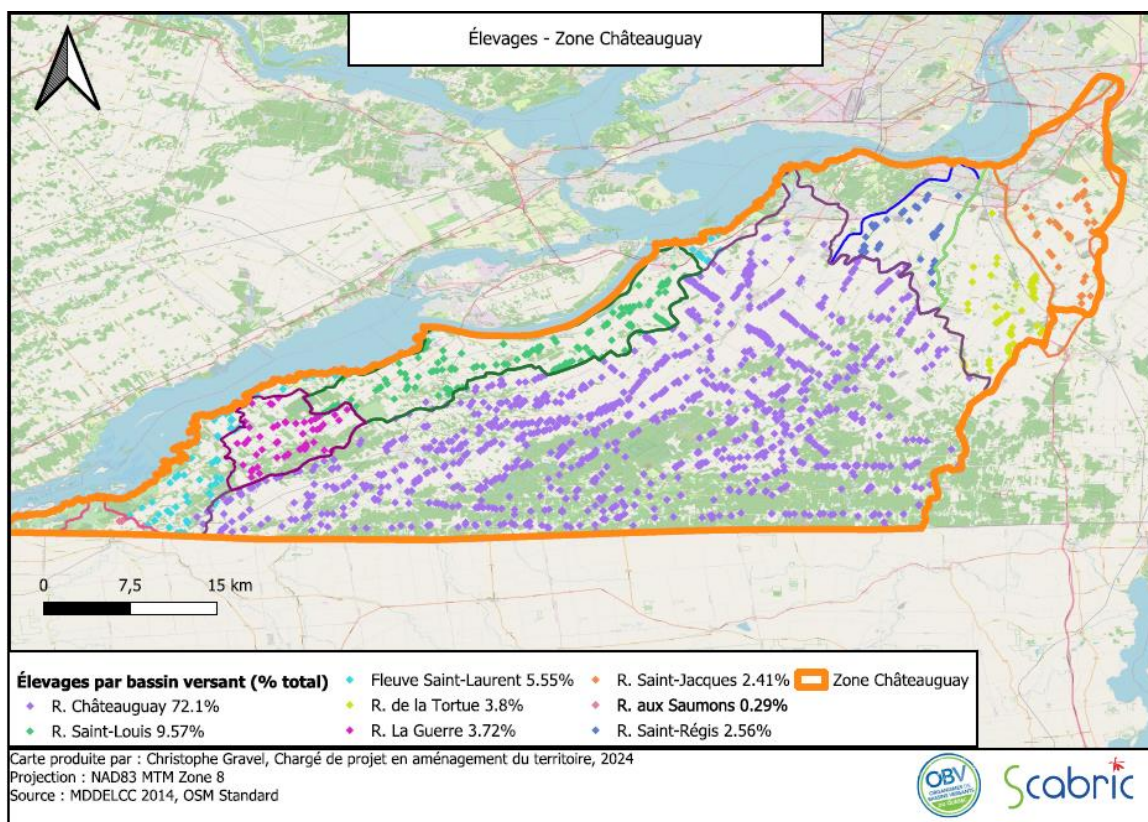


Figure 8 : Variétés de productions animales dans les sous bassins de la Zone Châteauguay (MDDELCC, 2014)

Social

La population de la Zone Châteauguay se divise en deux groupes distincts. D'une part, il y a le milieu urbain dense, inclus dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), où l'on trouve la plus grande concentration de personnes, de commerces et d'industries. D'autre part, il y a le milieu agroforestier, où la population est moins dense et où l'agriculture est la principale activité.

La population totale de la Zone a augmenté de 4,6%, passant de 297 897 habitants en 2011 à environ 311 477 habitants en 2021 (Statistique Canada, 2023) (annexe 2). Cette croissance démographique est liée à celle de la province du Québec en raison de l'immigration, comme le montre le tableau 7. On prévoit que l'accroissement démographique se poursuivra dans les prochaines années, avec une augmentation prévue de 15,7 % de la population dans toute la Montérégie (ISQ, 2023b).

Avec plus de 131 000 travailleurs âgés de 25 à 64 ans, le marché du travail de la Zone n'est pas touché par le chômage, puisqu'étant située dans la Montérégie où le taux d'emploi en 2024 est de 65,0 % pour un faible taux de chômage soit 3,5 %. Cette situation favorise une diversité culturelle dans la Zone. Bien que largement francophone, environ 47 % de la population est bilingue (anglophone et francophone). En outre, plus d'une quinzaine (15) d'organismes environnementaux et communautaires sont présents sur le territoire et se préoccupent de l'eau ou d'autres aspects liés au plan directeur de l'eau. Enfin, la population a accès à des soins de santé de qualité.

La Zone Châteauguay est également bien desservie en termes de transport et de communication. Elle dispose d'un réseau routier dense composé d'autoroutes, de routes et de rues, ainsi que d'un réseau de transport ferroviaire bien développé, qui a été en partie converti en un réseau de pistes cyclables. Les transports en commun sont déficients

au niveau rural. Malgré la proximité urbaine, certains secteurs vivent des défis d'accès aux technologies des communications.

Tableau 7 : Principaux indicateurs sociaux de la Zone Châteauguay en 2022 (ISQ, 2023b)

| MRC | Pourcentage de la population de 0-19 ans | Pourcentage de la population de 20-64 ans | Pourcentage de la population de 65 ans et plus | Travailleurs de 25-64 ans | Solde migratoire |
|----------------------------|--|---|--|---------------------------|------------------|
| Roussillon | 24,4 % | 58,9 % | 16,6 % | 82 907 | 1 204 habitants |
| Le Haut-Saint-Laurent | 21 % | 56 % | 22,9 % | 8 674 | 491 habitants |
| Les Jardins-de-Napierville | 21,5 % | 61 % | 17,5 % | 13 039 | 380 habitants |
| Beauharnois-Salaberry | 19,6 % | 56,8 % | 27,3 % | 26 818 | 1 544 habitants |
| Longueuil | 20,6 % | 57,9 % | 21,6 % | 178 451 | -2 785 hab |

2.4. Faits saillants de l'état de la ressource eau et de ses usages

État de la ressource en eau

Les cours d'eau du bassin versant de la Zone Châteauguay s'étendent sur une longueur totale d'environ 6 542,8 km. La disponibilité en eau de la plupart de ces rivières est classée comme faible ou modérée, comme le montre le tableau 8 (MELCCFP, atlas de l'eau 2024). Cette situation est principalement due à une diminution des précipitations ou à une augmentation de l'évaporation causée par des températures élevées pendant les saisons estivales et automnales. De même, les précipitations moins abondantes en hiver et au printemps contribuent également à cette situation. Ces tendances se maintiendront probablement jusqu'en 2040.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, les données des 20 dernières années de l'Indice de Qualité Bactériologique et Physicochimique (IQBP) présentées dans la figure 9 révèlent une variation significative. De 2004 à 2006, la plupart des cours d'eau affichaient une qualité d'eau bonne à satisfaisante. Cependant, les périodes de 2007 à 2009 et de 2018 à 2020 ont été marquées par une qualité d'eau très médiocre. Globalement, la qualité de l'eau dans les cours d'eau de la zone Châteauguay est très mauvaise.

Tableau 8 : Disponibilité de l'eau de surface en climat actuel vs horizon 2011-2040 (RCP 8.5)

| Rivières | Superficie en km ² | Disponibilité en climat actuel | Disponibilité à l'horizon 2011-2040 (RCP 8.5) |
|--------------------------|-------------------------------|--|--|
| Rivière des Anglais | 311,95 | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Élevée | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Élevée |
| Rivière Châteauguay | 624,39 | Été-automne : Modérée Hiver-printemps : Élevée | Été-automne : Modérée Hiver-printemps : Élevée |
| Rivière de l'Esturgeon | 102,35 | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Faible | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Faible |
| Ruisseau Norton | 244,01 | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée |
| Rivière aux Outardes Est | 106,87 | Été-automne : Modérée à élevée Hiver-printemps : Élevée | Été-automne : Modérée à élevée Hiver-printemps : Élevée |
| Rivière aux Outardes | 86,50 | Été-automne : Modérée Hiver-printemps : Élevée | Été-automne : Modérée Hiver-printemps : Élevée |
| Rivière Saint-Jacques | 165,73 | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée |
| Rivière Saint-Louis | 186,97 | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée |
| Rivière de la Tortue | 156,73 | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée | Été-automne : Faible Hiver-printemps : Modérée |

En ce qui concerne l'Indice de diatomées de l'Est du Canada (IDEC) à la figure 10, en 2002 et en 2019 la qualité de l'eau était considérée comme satisfaisante ou favorable, puisqu'on remarque une précarité dans la qualité de l'eau. Cependant, de 2019 à 2021, la qualité de tous les cours d'eau est de très mauvaise qualité.

La qualité de l'eau ainsi que les variations saisonnières dans la disponibilité de l'eau peuvent entraîner des répercussions sur la recharge des nappes phréatiques ou la quantité d'eau souterraine, les écosystèmes aquatiques, et d'autres utilisations de l'eau.

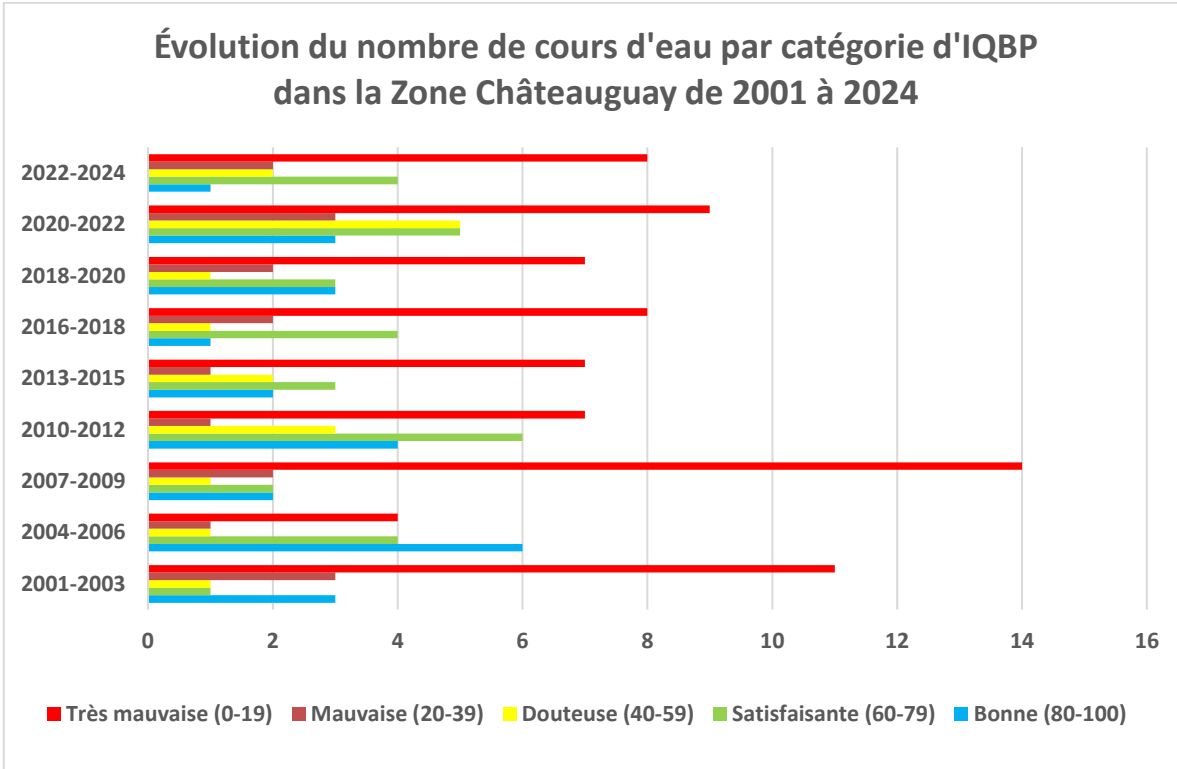


Figure 9 : Qualité de l’eau de surface (IQBP) dans la Zone Châteauguay de 2001 à 2024 (MDDELCC, atlas de l’eau 2025)

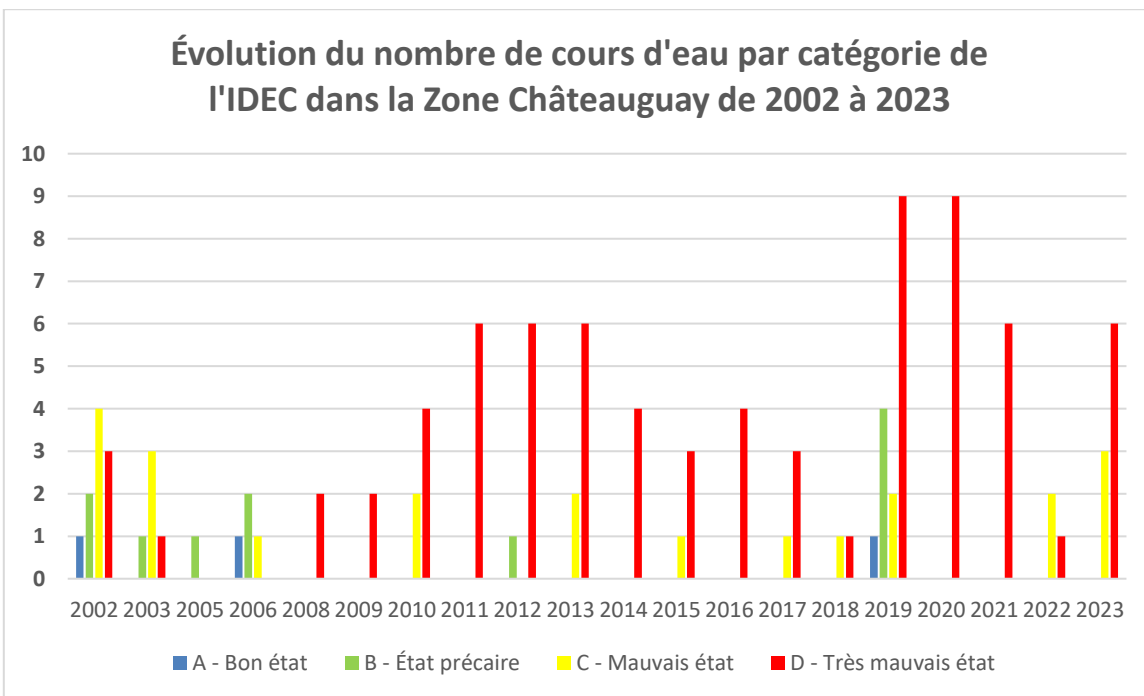


Figure 10 : Qualité de l’eau de surface (IDEC) dans la Zone Châteauguay de 2002 à 2023 (MDDELCC, atlas de l’eau 2025)

Usage de l'eau

Les usages de l'eau dans la Zone Châteauguay sont divers et couvrent un large éventail d'activités, chacune jouant un rôle essentiel dans la vie quotidienne et économique de la région :

- Contact direct avec l'eau : Les activités récréatives telles que la baignade et les sports nautiques offrent aux résidents et aux visiteurs l'occasion de profiter des nombreux plans d'eau de la région. De plus, la production hydroélectrique utilise la force de l'eau pour générer de l'électricité, contribuant ainsi à l'approvisionnement énergétique de la Zone et d'ailleurs.
- Contact indirect avec l'eau : La pêche sportive et commerciale ainsi que la navigation de plaisance sont des activités populaires qui tirent parti des ressources aquatiques abondantes de la région. De plus, le balisage de la Route bleue de la Montérégie (Sentier riverain de la Châteauguay) et les parcs riverains offrent des espaces de loisirs et de détente le long des cours d'eau, favorisant ainsi la connexion avec la nature.
- Prélèvements : L'approvisionnement en eau potable des installations assujetties au Règlement sur la qualité d'eau potable assure l'accès à une eau de qualité pour les besoins domestiques et industriels (annexe 3). Dans la zone Châteauguay, environ 25 municipalités utilisent l'eau souterraine comme source d'eau potable, tandis que 22 s'approvisionnent à partir de l'eau de surface. Seules les municipalités desservies par la Ville de Châteauguay, via la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC), utilisent à la fois l'eau souterraine et l'eau de surface. Par ailleurs, la majorité des municipalités comptent également sur leur territoire certains puits privés. De même, l'irrigation agricole utilise l'eau pour soutenir la croissance des cultures, contribuant ainsi à la productivité agricole de la Zone. Les prélèvements d'eau déclarés sont une composante importante de la gestion durable des ressources en eau, dans le but d'assurer une utilisation équilibrée et respectueuse de l'environnement.
- Rejets : Les rejets urbains, industriels et agricoles représentent les principales sources de pollution des cours d'eau de la Zone. Les ouvrages d'assainissement et les surverses urbaines contribuent aux rejets urbains, tandis que les activités industrielles et agricoles peuvent entraîner le déversement de contaminants dans l'eau. Les installations sanitaires autonomes mal entretenues ou non conformes et l'absence de vidanges peuvent entraîner des rejets nuisibles dans l'environnement. La gestion appropriée de ces rejets est essentielle pour préserver la qualité de l'eau et protéger les écosystèmes aquatiques.

Chapitre 3 – Plan directeur de l'eau

Vision des ressources en eau et des usages pour la ZGIE

Agir ensemble vers...

- Des écosystèmes en santé et des bandes riveraines en bordure des cours d'eau dans toute la Zone Châteauguay.
- La certitude d'un accès à de l'eau potable de qualité, en quantité suffisante et pour un coût de traitement raisonnable dans toute la Zone Châteauguay.
 - La poursuite ou le retour de la baignade dans la Zone Châteauguay.
- L'amélioration de la gestion des écoulements entre les rivières La Guerre et Saint-Louis afin d'éviter les problèmes associés à l'envasement dans le Lac Saint-François.
 - L'application des règlements sur l'eau de manière transparente dans toute la Zone Châteauguay.

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 1 : Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques

| ORIENTATION 1.1 : Améliorer la conservation et la connectivité des habitats aquatiques et terrestres dans la Zone Châteauguay | |
|---|---|
| Objectif 1.1.1 : D’ici 2034, conserver au moins 1 des milieux boisés (terrestres) parmi ceux identifiés comme prioritaire pour la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en 2011 et l’agglomération de Longueuil en 2005, dans la Zone Châteauguay | Type : Conservation Indicateur : Nombre de milieux boisés ayant un statut de conservation parmi ceux identifiés comme prioritaire par la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (2011) et l’agglomération de Longueuil (2005) |
| Objectif 1.1.2 : D’ici 2034, conserver au moins 2 des milieux humides parmi ceux identifiés comme prioritaire pour la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en 2011 et l’agglomération de Longueuil en 2005, dans la Zone Châteauguay | Type : Conservation Indicateur : Nombre de milieux humides ayant un statut de conservation parmi ceux identifiés comme prioritaire par la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (2011) et l’agglomération de Longueuil (2005) |
| Objectif 1.1.3 : D’ici 2034, conserver concrètement au moins 10 km (0,4 %) dans 1 des corridors terrestres, riverains ou aquatiques prioritaires identifiés par NAQ, l’OBV SCABRIC et le CSBQ dans la Zone Châteauguay en 2013 | Type : Conservation Indicateur : Longueur de corridors verts, riverains ou aquatiques prioritaires conservés |
| Objectif 1.1.4 : D’ici 2034, impliquer au moins 200 acteurs de l’eau (entreprises agricoles, industries, riverains, citoyens) dans l’amélioration de la qualité des milieux naturels restaurés ou aménagés sur l’ensemble des bassins versants de la Zone Châteauguay par rapport à 2021 | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d’acteurs de l’eau qui améliorent la qualité des milieux naturels (aquatiques, riverains, humides, boisés) dont les habitats fauniques et floristiques sont restaurés ou aménagés |
| Objectifs 1.1.5 : D’ici 2034, augmenter à 10 km² les superficies restaurées ou renaturalisées (milieux boisés, humides, aquatiques, riverains) à l’échelle de la Zone Châteauguay afin d’atteindre 1,4 % de la superficie des milieux naturels totaux | Type : Conservation Indicateur : Superficies restaurées ou renaturalisées des milieux naturels (boisés, humides, aquatiques, riverains) |

ORIENTATION 1.2 : Restreindre la propagation des espèces exotiques envahissantes dans la Zone Châteauguay

Objectif 1.2.1 : D'ici 2034, réaliser au moins 30 activités de détection des espèces exotiques envahissantes dans la Zone Châteauguay

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre d'activités de promotion de la détection ou du contrôle des espèces exotiques envahissantes

Objectif 1.2.2 : D'ici 2034, réaliser au moins 10 activités visant à contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes sur une superficie d'au moins 1 km² à l'échelle de la Zone Châteauguay

Type : Conservation
Indicateur : Nombre d'activités de contrôle des espèces exotiques

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 2 : Mauvaise qualité de l'eau

| ORIENTATION 2.1 : Améliorer la qualité de l'eau de surface en milieu agricole au sein de la Zone Châteauguay | |
|--|--|
| Objectif 2.1.1 : D'ici 2034, améliorer la qualité de l'eau mesurée par l'indice diatomées de l'Est du Canada (IDEC) à une valeur de 26-45 (classe C) dans trois stations situées au niveau de trois cours d'eau agricoles de la Zone Châteauguay, par rapport à l'année de référence 2019 | Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de stations dans les cours d'eau agricoles dont l'IDEC s'est amélioré en atteignant une valeur de 26-45 (classe C) |
| Objectif 2.1.2 : D'ici 2034, améliorer la qualité de l'eau mesurée par l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) à une valeur de 20-39 (classe C : Mauvaise) dans trois stations situées au niveau de trois cours d'eau agricoles de la Zone Châteauguay, par rapport à l'année de référence 2021 | Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de stations dans les cours d'eau agricoles dont l'IQBP s'est amélioré en atteignant une valeur de de 20-39 (classe C : Mauvaise) |
| ORIENTATION 2.2 : Améliorer la qualité de l'eau de surface en milieu urbain dans la Zone Châteauguay | |
| Objectif 2.2.1 : D'ici 2034, améliorer d'une classe la qualité de l'eau mesurée par l'indice diatomées de l'Est du Canada (IDEC) pour atteindre une valeur de 21-45 dans la rivière Saint-Régis, située en milieu urbain dans la Zone Châteauguay, par rapport à l'année de référence 2021 | Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Indice diatomées de l'Est du Canada (IDEC) |
| Objectif 2.2.2 : D'ici 2034, améliorer d'une classe (D-Mauvaise (20-39) ; C-Douteuse (40-59)) la qualité de l'eau mesurée par l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) à trois (3) stations dans trois cours d'eau en milieu urbain de la Zone Châteauguay par rapport à 2020 | Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de stations dans les cours d'eau urbains dont l'IQBP s'est amélioré en atteignant une valeur de la classe supérieure, soit D-Mauvaise (20-39) ou C-Douteuse (40-59) |
| Objectif 2.2.3 : D'ici 2034, maintenir au-dessus de 95 % le taux de conformité des 4 effluents industriels de la Zone Châteauguay qui sont présentés dans l'Atlas de l'eau | Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de sites industriels conforme aux normes de rejets des eaux usées |
| Objectif 2.2.4 : D'ici 2034, recruter 10 entreprises présentes dans la zone de gestion intégrée de l'eau souhaitant participer à une plateforme de divulgation volontaire des rejets au milieu aquatique | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'entreprises participantes à une plateforme de divulgation volontaire des rejets au milieu aquatique |

ORIENTATION 2.3 : Prévenir les risques de contamination de l'eau de surface dans la Zone Châteauguay

Objectif 2.3.1 : D'ici 2034, intégrer au moins une action de prévention des risques de contamination de l'eau de surface dans des outils de planification municipal pour 50% des 46 organisations de la Zone Châteauguay, soit 39 municipalités, 2 communautés autochtones, 4 MRC, l'agglomération de Longueuil

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre d'organisations intégrant des actions de prévention des risques de contamination de l'eau de surface dans leurs outils de planification municipal

ORIENTATION 2.4 : Améliorer la protection des sources d'eau potable provenant de l'eau de surface dans la Zone Châteauguay

Objectif 2.4.1 : D'ici 2034, diffuser les résultats de nature publique du suivi de la qualité d'eau brute et traitée des prises d'eau de surface de catégorie 1 (RPEP) servant de source d'eau potable dans les 12 municipalités ou régies de la Zone Châteauguay

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de municipalités qui diffuse les résultats de nature publique du suivi de la qualité de l'eau brute et traitée

ORIENTATION 2.5 : Améliorer le suivi de la conformité des installations sanitaires des résidences isolées et de la vidange des fosses septiques dans la Zone Châteauguay

Objectif 2.5.1 : D'ici 2034, assurer la conformité de 80 % des installations sanitaires des résidences isolées dans l'ensemble des 37 municipalités concernées de la Zone Châteauguay

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités effectuant le suivi de la conformité des installations sanitaires des résidences isolées

Objectif 2.5.2 : D'ici 2034, assurer la participation de 90 % des résidences isolées au suivi systématique de la vidange des fosses septiques dans l'ensemble des 37 municipalités concernées de la Zone Châteauguay

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités participant au suivi systématique de la vidange des fosses septiques des résidences isolées

ORIENTATION 2.6 : Améliorer les réseaux d'égouts et le traitement des eaux usées municipales dans la Zone Châteauguay

| | |
|--|--|
| <p>Objectif 2.6.1 : D'ici 2034, diminuer d'au moins 20 % (1006) le nombre de débordements aux installations de surverse des cinq (5) réseaux municipaux prioritaires selon l'analyse de la Fondation Rivières en 2019 dans la Zone Châteauguay</p> | <p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'événements de débordement aux installations de surverse</p> |
| <p>Objectif 2.6.2 : D'ici 2034, rétablir la performance optimale des cinq stations d'épuration municipales prioritaires dans la Zone Châteauguay selon l'analyse de la Fondation Rivières en 2019 au niveau de la capacité hydraulique, du phosphore et des coliformes fécaux</p> | <p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de stations d'épuration municipales prioritaires où la performance optimale a été rétablie</p> |
| <p>Objectif 2.6.3 : D'ici 2034, amorcer, dans au moins 5 municipalités de la Zone Châteauguay, des correctifs aux réseaux d'égouts par rapport à 2014</p> | <p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités qui amorcent des correctifs à leur réseau d'égouts</p> |

ORIENTATION 2.7 : Améliorer le traitement des eaux usées industrielles dans la Zone Châteauguay

| | |
|--|--|
| <p>Objectif 2.7.1 : D'ici 2034, cartographier annuellement les rejets industriels au milieu aquatique d'au moins 8 entreprises qui les déclarent aux registres fédéral (INRP) et provincial (Atlas de l'eau) incluant ceux provenant de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schistes et des dépôts à neige dans la Zone Châteauguay</p> | <p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre d'entreprises qui déclarent des rejets au milieu aquatique selon les données de l'INRP et de l'Atlas de l'eau – Effluents industriels</p> |
| <p>Objectif 2.7.2 : D'ici 2034, intervenir pour réduire les volumes de contaminants auprès de deux (2) des entreprises dont les rejets sont les plus volumineux selon la cartographie annuelle des rejets industriels au milieu aquatique tirés des registres fédéral (INRP) et provincial (Atlas de l'eau), incluant celles explorant et exploitant des gaz de schistes et des dépôts à neige dans la Zone Châteauguay</p> | <p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'entreprises proactives dans la réduction des volumes de contaminants au milieu aquatique</p> |

ORIENTATION 2.8 : Prévenir les risques de contamination de l'eau souterraine dans la Zone Châteauguay

| | |
|---|---|
| Objectif 2.8.1 : D'ici 2034, 10 organisations de la Zone Châteauguay, adoptent des pratiques réglementaires et d'évaluation visant la réduction des risques de contamination de l'eau souterraine, soit 4 MRC, l'agglomération de Longueuil et 3 des 39 municipalités. | Type : Conservation Indicateur : Nombre d'organisations qui adoptent des pratiques réglementaires et d'évaluation visant à réduire les risques de contamination de l'eau souterraine (permis, autorisations,...) |
| Objectif 2.8.2 : D'ici 2034, intégrer des actions de prévention des risques de contamination de l'eau souterraine en contexte de changements climatiques dans des outils de planification de l'ensemble des 39 municipalités du territoire de la Zone Châteauguay | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités ayant des actions de prévention des risques de contamination de l'eau souterraine dans leurs outils de planification (par exemple : mesures d'urgences, vulnérabilité des sources d'eau potable, etc.) |
| Objectif 2.8.3 : D'ici 2034, au sein des 36 municipalités concernées de la Zone Châteauguay, implanter des programmes de sensibilisation qui encouragent les propriétaires de puits à faire analyser la qualité de leur eau | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités et MRC qui possèdent des programmes de sensibilisation qui encouragent les propriétaires de puits à faire analyser la qualité de leur eau |
| Objectif 2.8.4 : D'ici 2034, diffuser les résultats du suivi de la qualité de l'eau (brute et traitée) des puits municipaux qui servent de source d'eau potable (Catégorie 1) dans les 12 municipalités de la Zone Châteauguay | Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de municipalités qui rendent disponibles les résultats du suivi de la qualité de l'eau (brute et traitée) des puits municipaux qui servent de source d'eau potable (Catégorie 1) |

ORIENTATION 2.9 : Réduire la contamination de l'eau souterraine dans la Zone Châteauguay

Objectif 2.9.1 : D'ici 2034, réhabiliter d'au moins 5 % (2 sites) des sites contaminés où l'eau souterraine est affectée dans la Zone Châteauguay par rapport à 2023

Type : Conservation
Indicateur : Nombre et proportion de sites contaminés où l'eau souterraine est affectée qui sont réhabilités

Objectif 2.9.2 : D'ici 2034, suivre au moins 1 projet pilote en recherche pour tester des solutions à la décontamination du site des anciennes lagunes à Mercier dans la Zone Châteauguay

Type : Acquisition de connaissance
Indicateur : Nombre de projets pilotes en recherche suivi pour la décontamination du site des anciennes lagunes à Mercier

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 3 : Érosion des berges/érosion côtière

ORIENTATION 3.1 : Réduire les sources d'érosion en milieu agricole et en milieu urbain dans la Zone Châteauguay

| | |
|---|---|
| Objectif 3.1.1 : D'ici 2034, réduire l'érosion dans la Zone Châteauguay en réalisant des aménagements préventifs ou correctifs en faisant la promotion de meilleures pratiques agricoles (exemple : semi-direct ou cultures de couvertures) totalisant une superficie d'au moins 50 km ² | Type : Conservation Indicateur : Superficie des travaux de réduction de l'érosion |
| Objectif 3.1.2 : D'ici 2028, développer un outil cartographique évolutif qui permet de diagnostiquer l'état des bandes riveraines dans les secteurs d'érosion pour au moins 50% de la superficie totale de la Zone Châteauguay | Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Superficie où un outil cartographie évolutive représentative des secteurs d'érosion |
| Objectif 3.1.3 : D'ici 2034, intervenir auprès de 1 000 citoyens actifs dans les secteurs d'érosion prioritaires ciblés par la cartographie représentative des secteurs d'érosion à l'échelle de la Zone Châteauguay | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de citoyens mobilisés actifs dans les secteurs d'érosion ciblés |

ORIENTATION 3.2 : Appliquer de meilleures pratiques de réduction de l'érosion dans la Zone Châteauguay

| | |
|--|--|
| Objectif 3.2.1 : D'ici 2034, 100% des entretiens de cours d'eau de la Zone Châteauguay (environ 20 par année) intègrent les pratiques novatrices de réduction de l'érosion (exemple : lutte contre l'érosion des sols, bandes de protection riveraine, haies brise-vent, risberme, etc.) | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'entretiens de cours d'eau utilisant des pratiques novatrices de réduction de l'érosion |
| Objectif 3.2.2 : D'ici 2034, augmenter à 12% (164) le nombre d'entreprises agricoles (NIM) qui visent l'adoption de pratiques agroenvironnementales réduisant l'érosion à l'échelle du bassin versant par rapport à 2022 dans la Zone Châteauguay | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'entreprises agricoles adoptant des pratiques agroenvironnementales de réduction de l'érosion et qui sont soutenues financièrement par le MAPAQ |
| Objectif 3.2.3 : D'ici 2034, végétaliser 0,4% de la superficie de la Zone Châteauguay de nouveaux projets d'agroforesterie, de plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que de projets de protection des rives boisées et arbustives par rapport à 2014 | Type : Conservation Indicateur : Superficies des travaux et des aménagements d'agroforesterie, de plantations et de protection des rives |
| Objectif 3.2.4 : D'ici 2028, cartographier environ 600 km des bandes riveraines végétalisées connues de la Zone Châteauguay en se basant sur les données disponibles en 2018 | Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Superficie et/ou longueur de bandes riveraines végétalisées cartographiées |

| | |
|---|---|
| <p>Objectif 3.2.5 : D’ici 2034, diversifier les strates dans 5% des bandes riveraines végétalisées connues de la Zone Châteauguay en se référant à la cartographie planifiée de 2028</p> | <p>Type : Conservation Indicateur : Superficie et/ou longueur des bandes riveraines dont les strates ont été diversifiées (herbacée, arbustives, arborescentes)</p> |
| <p>Objectif 3.2.6 : D’ici 2034 dans la Zone Châteauguay, réduire d’au moins 10% les apports en sédiments dans le Lac Saint-François en provenance de la rivière La Guerre par rapport aux concentrations de 2016</p> | <p>Type : Sensibilisation Indicateur : Concentration des matières en suspension (MES) à la station de pompage à l’embouchure de la rivière La Guerre</p> |

ORIENTATION 3.3 : Améliorer la cartographie des zones inondables dans la Zone Châteauguay

| | |
|---|---|
| <p>Objectif 3.3.1 : D’ici 2034, mettre à jour 100 % de la cartographie des zones inondables dans chacune des 4 MRC de la Zone Châteauguay et dans l’agglomération de Longueuil</p> | <p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de MRC et agglomération à jour au niveau de la cartographie des zones inondables</p> |
|---|---|

ORIENTATION 3.4 : S’adapter aux impacts des inondations dans la Zone Châteauguay

| | |
|--|---|
| <p>Objectif 3.4.1 : D’ici 2034, impliquer au moins 50 acteurs de l’eau (municipalité, citoyen, agriculteur, industriel) dans l’adaptation aux changements climatiques liées à l’eau (ralentir, répartir, capter, infiltrer) dans l’ensemble des bassins versants de la Zone Châteauguay</p> | <p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d’acteurs de l’eau impliqués dans l’adaptation aux changements climatiques</p> |
| <p>Objectif 3.4.2 : D’ici 2034, s’assurer que 52 organisations de la Zone Châteauguay sont dotées d’un système d’atténuation, de prévention, de veille, de réaction et de suivi des inondations, soit 39 municipalités, 2 communautés autochtones, 4 MRC, 1 Agglomération, 2 ministères, la CMM, l’OBV SCABRIC et Hydro-Météo</p> | <p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d’organisations réalisant des projets d’atténuation de prévention, de veille, de réaction et de suivi des inondations</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Objectif 3.4.3 : D'ici 2034, réaliser, en milieu urbain, des projets d'adaptation aux changements climatiques liés à l'eau (ralentir, répartir, capter, infiltrer) sur une superficie d'au moins 25 000 m² dans la Zone Châteauguay</p> | <p>Type : Conservation Indicateur : Superficie des projets d'adaptation aux changements climatiques liés à l'eau (ralentir, répartir, capter, infiltrer)</p> |
| <p>Objectif 3.4.4 : D'ici 2034, réaliser, en milieu agricole, des projets d'adaptation aux changements climatiques liés à l'eau (ralentir, répartir, capter, infiltrer) sur une superficie d'au moins 2,5 km² dans la Zone Châteauguay</p> | <p>Type : Conservation Indicateur : Superficie des projets d'adaptation aux changements climatiques liés à l'eau (ralentir, répartir, capter, infiltrer)</p> |

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 4 : Surconsommation de la ressource en eau

| ORIENTATION 4.1 : Réduire les risques de pénurie d'eau souterraine dans la Zone Châteauguay | |
|---|--|
| Objectif 4.1.1 : D'ici 2034, les 12 municipalités de la Zone Châteauguay qui utilisent l'eau souterraine comme source d'eau potable (RPEP Catégorie 1) intègrent des actions de conservation pour réduire les risques de pénurie d'eau souterraine dans leur plan de protection des sources d'eau potable | Type : Conservation Indicateur : Nombre de municipalités qui intègrent des actions de conservation pour réduire les risques de pénurie d'eau souterraine dans leur plan de protection des sources d'eau potable |
| Objectif 4.1.2 : D'ici 2034, implanter au moins une mesure d'atténuation des risques de pénurie d'eau dans chacune des 12 municipalités de la Zone Châteauguay qui utilisent l'eau souterraine comme source d'eau potable dans le cadre de leur plan d'action pour la protection des sources d'eau potable | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités ayant implanté au moins une mesure d'atténuation des risques de pénurie d'eau parmi celles qui utilisent l'eau souterraine comme source d'eau potable |
| Objectif 4.1.3 : D'ici 2034, implanter des activités favorisant la recharge disponible pour l'eau souterraine selon les types d'usages (agriculture, industriel, municipal) chez au moins 100 propriétaires de la Zone Châteauguay | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de propriétaire réalisant des activités favorisant la recharge souterraine dans les bassins versants de la Zone Châteauguay |
| Objectif 4.1.4 : D'ici 2034, implanter 10 infrastructures qui réduisent la pression sur la demande en eau souterraine dans la Zone Châteauguay (ex. usage de bassins de rétention alimentés par l'eau de fonte et l'eau de surface) | Type : Conservation Indicateur : Nombre d'infrastructures de rétention (ex. bassins de rétention) alimentés par l'eau de fonte et l'eau de surface répertoriés dans la Zone Châteauguay avant 2023 |

ORIENTATION 4.2 : Réduire les risques de pénurie d'eau de surface dans la Zone Châteauguay

Objectif 4.2.1 : D'ici 2034, diffuser les résultats du suivi de la quantité d'eau (brute et traitée) des prises d'eau de surface servant de source d'eau potable (RPEP Catégorie 1) dans les 19 municipalités ou régies de la Zone Châteauguay

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de municipalités qui diffusent les résultats annuels du suivi des critères de la qualité de l'eau (brute et traitée) provenant des prises d'eau de surface

Objectif 4.2.2 : D'ici 2034, les 19 municipalités de la Zone Châteauguay qui utilisent l'eau de surface comme source d'eau potable (RPEP Catégorie 1) intègrent des actions de conservation pour réduire les risques de pénurie d'eau de surface dans leur plan de protection des sources d'eau potable

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de municipalités ou régies qui intègrent des actions de conservation pour réduire les risques de pénurie d'eau de surface dans leur plan de protection des sources d'eau potable

Objectif 4.2.3 : D'ici 2034, implanter au moins une mesure d'atténuation des risques de pénurie d'eau dans les 19 municipalités de la Zone Châteauguay qui utilisent l'eau de surface comme source d'eau potable (RPEP Catégorie 1) dans le cadre de leur plan de protection des sources d'eau potable

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités qui appliquent des mesures d'atténuation des risques de pénuries d'eau de surface inscrites dans leur plan de protection des sources d'eau potable

ORIENTATION 4.3 : Réduire le gaspillage par l'application de la Stratégie d'économie d'eau potable au Québec dans les municipalités de la Zone Châteauguay

Objectif 4.3.1 : D'ici 2034, appliquer, dans les 39 municipalités de la Zone Châteauguay, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable au Québec

Type : Sensibilisation
Indicateur : Nombre de municipalités appliquant la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

ORIENTATION 4.4 : Améliorer l'application réglementaire en lien avec l'eau dans la Zone Châteauguay

| | |
|--|--|
| <p>Objectif 4.4.1 : D'ici 2034, outiller toutes les municipalités de la Zone Châteauguay (39 municipalités), tant en milieu urbain qu'agricole, pour assurer le suivi du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral ou du régime qui le remplacera (bandes riveraines, zones inondables, gestion des eaux pluviales : Q-2, r. 35)</p> | <p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de municipalités ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral ou du régime qui le remplacera (bandes riveraines, zones inondables, gestion des eaux pluviales : Q-2, r. 35)</p> |
| <p>Objectif 4.4.2 : D'ici 2034, outiller 100% des MRC (4) de la Zone Châteauguay, et l'agglomération de Longueuil pour assurer la mise en œuvre de leur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), tant en milieu urbain qu'agricole</p> | <p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de MRC et d'agglomération ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour mettre en œuvre leur PRMHH</p> |
| <p>Objectif 4.4.3 : D'ici 2034, outiller 100% des municipalités de la Zone Châteauguay (39 municipalités) pour assurer le suivi du respect du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) (protection de l'eau potable : Q-2, r. 35.2)</p> | <p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de municipalités ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du respect du RPEP (protection de l'eau potable : Q-2, r. 35.2)</p> |
| <p>Objectif 4.4.4 : D'ici 2034, outiller 100% des municipalités de la Zone Châteauguay (39 municipalités) pour assurer le suivi du respect du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) (qualité de l'eau potable : Q-2, r. 40)</p> | <p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de municipalités ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du respect du RQEP (qualité de l'eau potable : Q-2, r. 40)</p> |
| <p>Objectif 4.4.5 : D'ici 2034, outiller 100% des municipalités de la Zone Châteauguay, (34 municipalités) afin d'assurer le suivi du respect du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) (assainissement des eaux usées et surverses : Q-2, r. 34.1)</p> | <p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de municipalités ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du respect du ROMAEU (assainissement des eaux usées et surverses : Q-2, r. 34.1)</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Objectif 4.4.6 : D'ici 2034, outiller 100% des MRC (4), l'agglomération de Longueuil et 100% des municipalités concernées (36) de la Zone Châteauguay pour assurer le suivi du respect du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)</p> | <p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de MRC, d'agglomération et de municipalités ayant la volonté politique et les ressources adéquates (humaines, techniques, financières) pour assurer le suivi du respect du Règlement Q-2, r. 22</p> |
| <p>Objectif 4.4.7 : D'ici 2034, réaliser au moins 20 activités de nature réglementaire visant à réduire les impacts des transformations au réseau hydrographique dans l'ensemble de la Zone Châteauguay</p> | <p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'activités de nature réglementaire pour réduire les impacts des transformations du réseau hydrographique (par exemple mettre à jour les zones inondables, limiter l'écoulement des surfaces imperméabilisées lors de nouvelles constructions, débrancher les gouttières, superviser le creusage des cours d'eau et identifier les boisés à conserver pour protéger le réseau hydrographique)</p> |

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 5 : Limitation de l'accès public aux plans d'eau et/ou aux cours d'eau

| ORIENTATION 5.1 : Améliorer l'accès aux rives et aux activités riveraines et nautiques dans la Zone Châteauguay | |
|--|---|
| Objectif 5.1.1 : Annuellement, maintenir les 53 accès publics existants autour des cours d'eau de la Zone Châteauguay | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'accès publics aux cours d'eau (parcs et mises à l'eau) |
| Objectif 5.1.2 : D'ici 2034, ajouter au moins 3 accès publics riverains autour des cours d'eau de la Zone Châteauguay | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre d'accès publics ajoutés aux cours d'eau (parcs et mises à l'eau) |
| Objectif 5.1.3 : D'ici 2034, soutenir au moins 20 services et activités nautiques et riveraines autour des cours d'eau de la Zone Châteauguay | Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de services et d'activités nautiques et riveraines offertes (éducation, loisir, locations, communautaire) |

Chapitre 4 – Documents complémentaires

De nombreux documents complémentaires accompagnent le PDE. Ces documents complémentaires présentent des informations supplémentaires et permettent une meilleure compréhension de la démarche. Parmi ces documents, nous retrouvons, entre autres :

- **Les fiches diagnostiques** : ces fiches synthèses visent à documenter le portrait et le diagnostic des catégories de problématiques affectant les ressources en eau sur le territoire afin de mieux déterminer les orientations à prioriser, les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre en conséquence.
- **Le plan d'action** (à venir) : les actions représentent ce que les acteurs de l'eau d'un territoire sont prêts à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés par leurs représentants lors de la démarche de planification territoriale. Les actions doivent être à la hauteur des ressources et des compétences disponibles (capacité d'intervention des acteurs). Ce plan est dynamique dans le temps et permet la flexibilité nécessaire afin d'assurer l'avancement vers l'atteinte des objectifs du PDE. Le plan d'action est donc un plan de l'ensemble des acteurs de l'eau de la ZGIEBV. Il est mis en œuvre par tous, au regard de l'engagement de chaque acteur de l'eau, chacun dans son domaine de compétence et dans son mandat respectif. Il est cohérent avec les catégories de problématiques priorisées par les représentants. L'inscription d'une action dans le plan d'action accompagnant le PDE témoigne de la confirmation préalable du ou des promoteurs de l'action à s'engager à la réaliser d'ici l'échéance établie ;
- **La stratégie de mobilisation** : considérant l'approche volontaire de la planification des ressources en eau, cette stratégie vise à structurer les efforts des acteurs de l'eau et de l'OBV afin de mobiliser les acteurs régionaux à l'égard autant de la participation au processus de planification que de la mise en œuvre d'actions visant l'atteinte des objectifs territoriaux.

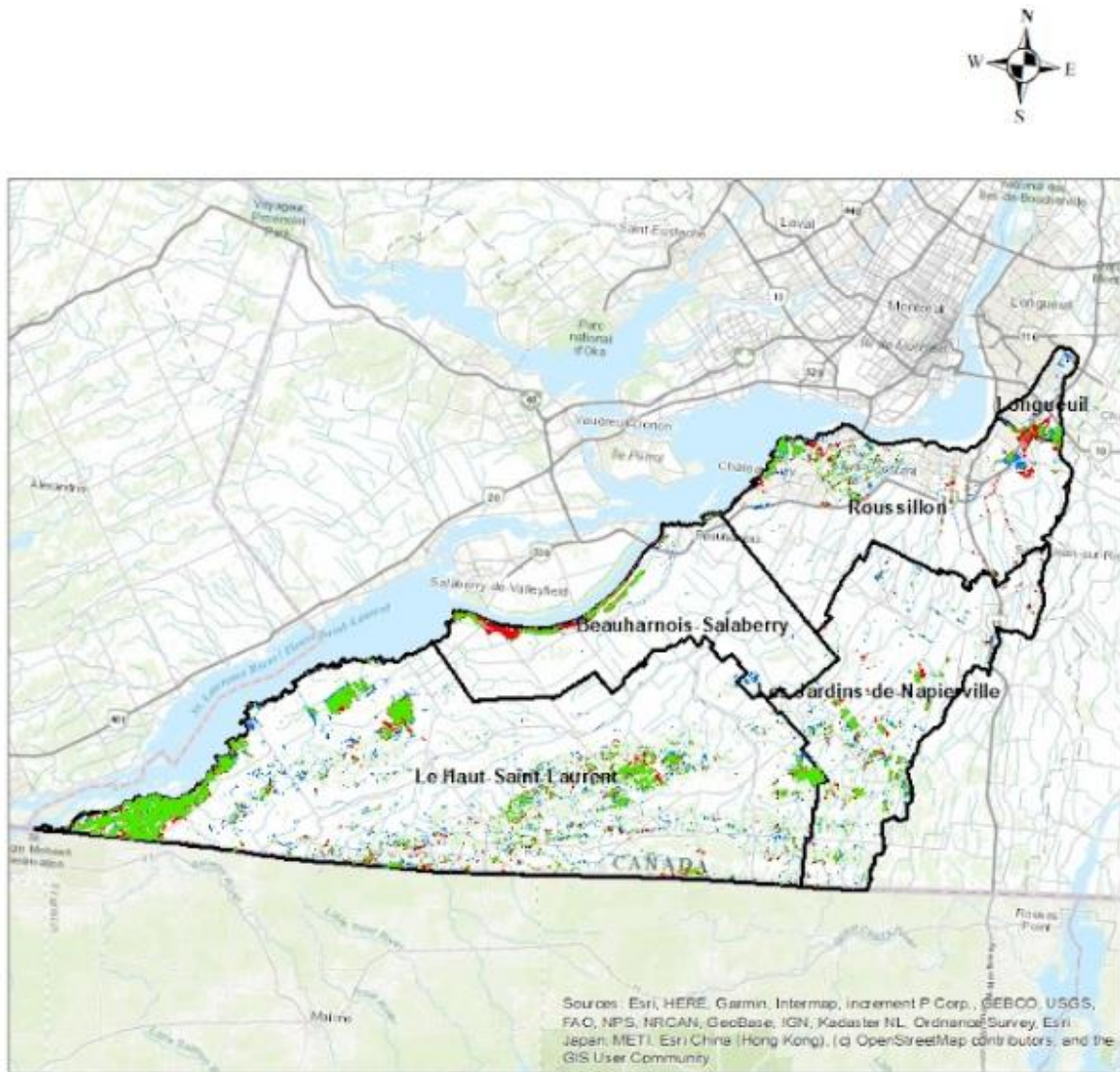
Les documents complémentaires sont disponibles sur le site Internet de l'organisme de bassin versant de la Zone Châteauguay, au <https://www.scabric.ca/>.

Références

- Agence forestière de la Montérégie 2019. Caractérisation des pertes de superficies forestières de la Montérégie entre 2009 et 2017. 24 pages + annexes. https://afm.qc.ca/docs/Rapport_Caracterisation%20pertes-AFM-2019-final.pdf
- Ballard et al. 2021, Réalisation de travaux de caractérisation complémentaire pour la modélisation de l'écoulement des eaux souterraines à Mercier : conditions des ressources en eau souterraine dans la région et en amont des anciennes lagunes de Mercier PDF <https://espace.inrs.ca/id/eprint/12606/1/R2033.pdf>
- Berteaux, D., 2014a, Changements climatiques et biodiversité du Québec – Vers un nouveau patrimoine naturel. Avec la collaboration de Nicolas Casajus et Sylvie De Blois, Presses de l'Université du Québec, 169 p., ISBN 978-2-7605-3950-1.
- CDNPQ, [Consulté en décembre 2023]. En ligne, <https://services-mdelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2>
- CÔTÉ, M.-J., LACHANCE, Y., LAMONTAGNE, C., NASTEV, M., PLAMONDON, R., ROY, N., 2006. Atlas du bassin versant de la rivière Châteauguay. Collaboration étroite avec la Commission géologique du Canada et l'Institut national de la recherche scientifique - Eau, Terre et Environnement. Québec : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 64 p.
- Gouvernement du Québec. 2023. « Atlas de l'eau », Adresse : [Atlas de l'eau \(arcgis.com\)](https://atlasdeleau.com) [Consulté entre novembre 2023 et février 2024].
- Gouvernement du Québec, 2022, [Consulté en février 2024].
https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/PERQ_2022.pdf
- INRS, MELCC, 2022, Bulletin sur l'état des nappes – Printemps 2022 – Sud du fleuve Saint-Laurent, <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/piezo/bulletin-2022-printemps.pdf> [consulté en février 2023]
- Institut de la statistique du Québec, ISQ, 2023a, [Consulté en février 2024].
<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2023.pdf>
- Institut de la statistique du Québec, ISQ, 2023b, [Consulté en février 2024].
<https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/16/mrc/70>
- MDDEFP, 2013a, Délimitation de la Zone de gestion intégrée de l'eau de Châteauguay et des bassins versants de niveau 1, fichiers de forme (shapefiles), reçus en juillet 2013. [Document électronique]
- Ouranos (2023). Portrait climatique, en ligne [Consulté en février 2024].
https://portraits.ouranos.ca/fr/spatial?yr=2071&scen=ssp370&p=50&r=0&i=tg_mean&s=annual&d=espog
- Statistiques Canada, 2023, [Consulté en février 2024]. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/index-fra.cfm>

Annexes

Annexe 1 : différence des milieux humides dans la Zone Châteauguay entre 2017 et 2022



- Milieux humides présents en 2017 et 2022
- Milieux humides apparus en 2022
- Milieux humides disparus après 2017

0 5 10 20
Km



Rihab saadouni, chargée de projet en environnement, 2024
Source: Canards Illimités Canada 2022

Annexe 2 : Population des municipalités de la Zone et nombre de foyers calculé dans la Zone SCABRIC, Source : Statistique Canada 2021

| Municipalités | Zone Châteauguay | | | |
|----------------------------|--|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| | Foyers (calculé à 2,1 pers/ménage en 2016 au Québec) | Population dans la Zone | % superficie habitable dans la Zone | Population totale (2021) |
| Akwesasne | 1128 | 2370 | 99% | 2390 |
| Beauharnois (BS) | 5198 | 10916 | 81% | 13 441 |
| Brossard (Longueuil) | 19112 | 40136 | 45% | 90 161 |
| Candiac (R) | 10088 | 21186 | 93% | 22 803 |
| Châteauguay (R) | 24036 | 50475 | 100% | 50 626 |
| Delson (R) | 3921 | 8234 | 100% | 8 258 |
| Dundee (HSL) | 179 | 376 | 99% | 378 |
| Elgin (HSL) | 196 | 411 | 99% | 413 |
| Franklin (HSL) | 796 | 1672 | 100% | 1 680 |
| Godmanchester (HSL) | 686 | 1440 | 100% | 1 446 |
| Havelock (HSL) | 382 | 801 | 100% | 805 |
| Canton de Hemmingford (JN) | 593 | 1244 | 62% | 2 002 |
| Hinchinbrooke (HSL) | 1035 | 2174 | 100% | 2 184 |
| Howick (HSL) | 391 | 822 | 100% | 825 |
| Huntingdon (HSL) | 1207 | 2535 | 100% | 2 545 |
| Kahnawá:ke | 4833 | 10149 | 100% | 10 178 |
| La Pairie (R) | 10598 | 22255 | 84% | 26 474 |
| Léry (R) | 1120 | 2352 | 100% | 2 361 |
| Longueuil (Longueuil) | 9893 | 20776 | 8% | 252 226 |
| Mercier (R) | 6966 | 14629 | 100% | 14 675 |
| Ormstown (HSL) | 1811 | 3803 | 100% | 3 818 |
| Saint-Anicet (HSL) | 1292 | 2714 | 99% | 2 733 |
| Saint-Chrysostome (HSL) | 1277 | 2681 | 100% | 2 692 |
| Saint-Constant (R) | 14203 | 29826 | 100% | 29 915 |
| Sainte-Barbe (HSL) | 691 | 1451 | 99% | 1 460 |

| | | | | |
|--------------------------------------|---------|----------------|------|---------|
| Sainte-Catherine (R) | 6162 | 12940 | 74% | 17 403 |
| Sainte-Clotilde (JN) | 1170 | 2457 | 100% | 2 466 |
| Saint-Édouard (JN) | 619 | 1299 | 96% | 1 354 |
| Sainte-Martine (BS) | 2695 | 5659 | 100% | 5 678 |
| Saint-Étienne-de-Beauharnois (BS) | 480 | 1008 | 100% | 1 011 |
| Saint-Isidore (R) | 1339 | 2811 | 100% | 2 820 |
| Saint-Jacques-le-Mineur (JN) | 444 | 933 | 46% | 2 026 |
| Saint-Louis-de-Gonzague (BS) | 787 | 1653 | 95% | 1 731 |
| Saint-Mathieu (R) | 1105 | 2320 | 100% | 2 327 |
| Saint-Michel (JN) | 1686 | 3541 | 100% | 3 553 |
| Saint-Patrice-de-Sherrington (JN) | 406 | 852 | 37% | 2 323 |
| Saint-Philippe (R) | 3416 | 7174 | 98% | 7 318 |
| Saint-Rémi (JN) | 4256 | 8938 | 100% | 8 968 |
| Saint-Stanislas-de-Kostka (BS) | 839 | 1762 | 100% | 1 769 |
| Saint-Urbain-Premier (BS) | 623 | 1307 | 100% | 1 312 |
| Très Saint-Sacrement (HSL) | 589 | 1236 | 100% | 1 241 |
| TOTAL | 148 323 | 311 477 | | 609 789 |

Annexe 3 : L'eau potable dans les municipalités, villes et les réserves autochtones de la Zone Châteauguay
([MELCCFP, Installations municipales de distribution d'eau potable, juillet 2025](#))

| Municipalités | MRC | Eau potable | | | | Populations desservies en 2021 |
|---------------|-----------------------|--|--|--|------------------------|---|
| | | Sources | Nom de la station de production de l'eau potable | Réseau de distribution de l'eau potable | Catégorie ⁵ | |
| Akwasasne | - | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | 2 usines de traitement des eaux de Kanatakon du conseil Mohawk d'Akwasasne | Système de distribution d'eau potable d'Akwasasne | - - | TsiSnaihne, Kanatakon et Kawehno:ke 2390 |
| Beauharnois | Beauharnois-Salaberry | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | Usine de filtration J. Armand-Poupart | Système de distribution d'eau potable Secteurs Centre et Est | 1 | 13441 |
| | | Eau souterraine : puits tubulaire | Usine de filtration Pointe-du-Buisson | Système de distribution d'eau potable Secteur Ouest (Melocheville) | 1 | |
| Brossard | Longueuil | Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent | Station de purification Le-Royer (Longueuil - Saint-Lambert) | Système de distribution d'eau potable Brossard | 1 | 90161 |
| Candiac | Roussillon | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | Station de purification Ville de Candiac (Alimente Candiac, Delson, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe) | Système de distribution d'eau potable Candiac | 1 | 22803 |
| Châteauguay | Roussillon | Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent et rivière Châteauguay | Station de purification Ville de Châteauguay (Alimente au travers du RIAVC Léry, Mercier, Sainte-Martine, | Système de distribution d'eau potable ville de Châteauguay | 1 | 50626 |

⁵ Différents types de catégorie : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/prelevements/reglement-prelevement-protection/faq.htm#3.5>

* à confirmer avec la municipalité

| | | | | | | |
|----------------------|----------------------------|---------------------------------------|---|---|-----|------|
| | | Eau souterraine : puits tubulaire | Saint-Isidore et St-Urbain-Premier) | | | |
| Delson | Roussillon | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | Station de purification Ville de Candiac | Système de distribution d'eau potable Delson | 1 | 8258 |
| Dundee | Haut-Saint-Laurent | Eau souterraine : puits privés | - | * 1 réseau – établissement alimentant environ 300 personnes | *2 | 378 |
| Elgin | Haut-Saint-Laurent | Eau souterraine : puits privés | - | * 2 réseaux – établissement d'eau alimentant environ 769 personnes | * 2 | 413 |
| Franklin | Haut-Saint-Laurent | Eau souterraine : Puits tubulaire | Système d'approvisionnement d'eau potable Franklin (St-Antoine-Abbé) | Système de distribution d'eau potable Franklin secteur Saint-Antoine-Abbé | 2 | 1680 |
| Godmanchester | Haut-Saint-Laurent | Eau de surface : Rivière | Station de purification Huntingdon – station de purification complète | Système de distribution d'eau potable Huntingdon | 1 | 1446 |
| | | Eau souterraine : Puits privés | - | - | 3 | |
| Havelock | Haut-Saint-Laurent | Eau souterraine : Puits privés | | * 3 réseaux – établissements | 3 | 805 |
| Hemmingford (Canton) | Les Jardins-de-Napierville | Eau souterraine : Puits privés | Station de purification Hemmingford (Village) | *2 Réseaux-établissements distribuant de l'eau non potable Système de distribution d'eau potable Hemmingford (Village) | *2 | 2002 |

| | | | | | | |
|---------------|--------------------|--|--|---|---|--------|
| Hinchinbrooke | Haut-Saint-Laurent | Eau souterraine : Puits privés | - | - | 3 | 2184 |
| | | Eau de surface : Rivière Châteauguay | Usine de traitement d'eau de Huntingdon | Système de distribution d'eau potable Huntingdon | 1 | |
| Howick | Haut-Saint-Laurent | Eau souterraine : Puits tubulaire | Station de purification Municipalité du Village de Howick - station purification | Système de distribution d'eau potable Howick | 1 | 825 |
| Huntingdon | Haut-Saint-Laurent | Eau de surface : Rivière Châteauguay | Station de purification Huntingdon Usine de Filtration Robert-Hart | Système de distribution d'eau potable Huntingdon | 1 | 2545 |
| Kahnawá:ke | - | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | Usines de traitement des eaux du conseil Mohawk d'Akwesasne | Système de distribution d'eau potable d'Akwesasne | - | 10178 |
| La Prairie | Roussillon | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | Station de purification Ville de La Prairie | Système de distribution d'eau potable La Prairie | 1 | 26474 |
| Léry | Roussillon | Eau de surface et souterraine : fleuve Saint-Laurent, rivière Châteauguay et puits tubulaire | Station de purification Ville de Châteauguay | Système de distribution d'eau potable Léry (Marquis) | 1 | 2361 |
| | | Eau souterraine : Puits tubulaire | Station de purification Léry-Châteaulyne (poste chloration) | Système de distribution d'eau potable Léry (Châteaulyne) | 2 | |
| Longueuil | Longueuil | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | Station de purification Le Royer (Longueuil - Saint-Lambert) | Système de distribution d'eau potable Le Royer (Longueuil - Greenfield Park - Le Moyne) | 1 | 252226 |
| Mercier | Roussillon | Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent, | Station de purification Ville de Châteauguay - RIAVC | Système de distribution d'eau potable Mercier | 1 | |

| | | | | | | |
|-------------------|----------------------------|--|--|--|----|-------|
| | | rivière Châteauguay Eau souterraine : puits tubulaire | | | | 14675 |
| Ormstown | Haut-Saint-Laurent | Eau souterraine : Puits tubulaire | Système d'approvisionnement Ormstown | Système de distribution d'eau potable Ormstown | 1 | 3818 |
| Saint-Anicet | Haut-Saint-Laurent | Eau souterraine : Puits privés | - | - | 3 | 2733 |
| Saint-Chrysostome | Haut-Saint-Laurent | Eau souterraine : Puits tubulaire | Station de purification Saint-Chrysostome - chlore | Système de distribution d'eau potable Saint-Chrysostome | 1 | 2692 |
| Saint-Constant | Roussillon | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | Station de purification Ville de Candiac | Système de distribution d'eau potable St-Constant | 1 | 29915 |
| Sainte-Barbe | Haut-Saint-Laurent | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | Station de purification Ste-Barbe | Système de distribution d'eau potable Sainte-Barbe | 1 | 1460 |
| Sainte-Catherine | Roussillon | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | Station de purification Ville de Candiac | Système de distribution d'eau potable Ste-Catherine | 1 | 17403 |
| Sainte-Clotilde | Les Jardins-de-Napierville | Eau souterraine : puits tubulaire | Système de production d'eau potable Ste-Clotilde / traitement (Clermont) | Système de distribution d'eau potable Ste-Clotilde (Clermont) | *2 | 2466 |
| Saint-Édouard | Les Jardins-de-Napierville | - | - | *4 réseaux - établissements alimentant environ 681 personnes, incluant 1 réseau-établissement distribuant de l'eau non potable | *2 | 1354 |

| | | | | | | |
|------------------------------|----------------------------|---|--|--|--------|------|
| Sainte-Martine | Beauharnois-Salaberry | Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent Eau souterraine : puits tubulaire | Station de purification Ville de Châteauguay - RIAVC | Système de distribution d'eau potable Ste-Martine | 1 | 5678 |
| Saint-Étienne-de-Beauharnois | Beauharnois-Salaberry | Eau souterraine : puits privés | - | - | 3 | 1011 |
| Saint-Isidore | Roussillon | Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent, rivière Châteauguay Eau souterraine : puits tubulaire | Station de purification Ville de Châteauguay - RIAVC | Système de distribution d'eau potable St-Isidore | 1 | 2820 |
| | | Eau souterraine : Puits tubulaire | Station de purification Paroisse de Saint-Isidore | Système de distribution d'eau potable St-Isidore | 1 | |
| Saint-Jacques-le-Mineur | Les Jardins-de-Napierville | Eau souterraine : Puits | Système d'approvisionnement eau potable St-Jacques-le-Mineur | Système de distribution d'eau potable St-Jacques-le-Mineur | 1 | 2026 |
| Saint-Louis-de-Gonzague | Beauharnois-Salaberry | Eau souterraine : puits artésiens individuels | - | - | 3 | 1731 |
| Saint-Mathieu | Roussillon | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | Station de purification Ville de Candiac | Système de distribution d'eau potable St-Mathieu | 1 | 2327 |
| Saint-Michel | Les Jardins-de-Napierville | Eau souterraine : Puits | - | *5 réseaux – établissements alimentant environ 969 personnes | 2 et 3 | 3553 |
| Saint-Patrice-de-Sherrington | Les Jardins-de-Napierville | Eau souterraine : Puits privés | - | *8 réseaux – établissements alimentant 1065 personnes, incluant 2 réseaux – établissements | *2 | 2323 |

| | | | | | | |
|---------------------------|----------------------------|---|--|--|---|------|
| | | | | distribuant de l'eau non potable | | |
| Saint-Philippe | Roussillon | Eau de surface : fleuve Saint-Laurent | Station de purification Ville de Candiac | Système de distribution d'eau potable St-Philippe | 1 | 7318 |
| Saint-Rémi | Les Jardins-de-Napierville | Eau souterraine : puits | Système d'approvisionnement avec traitement Saint-Rémi | Système de distribution d'eau potable St-Rémi | 1 | 8968 |
| Saint-Stanislas-de-Kostka | Beauharnois-Salaberry | Eau souterraine : puits tubulaire | Poste d'eau potable Domaine Lefebvre (Saint-Stanislas-de-Kostka) | Système de distribution d'eau potable Domaine Lefebvre (Saint-Stanislas-de-Kostka) | 2 | 1769 |
| Saint-Urbain-Premier | Beauharnois-Salaberry | Eau de surface : Fleuve Saint-Laurent, rivière Châteauguay Eau souterraine : puits tubulaire | Station de purification Ville de Châteauguay - RIAVC | Système de distribution d'eau potable St-Urbain-Premier | 1 | 1312 |
| Très Saint-Sacrement | Haut-Saint-Laurent | Eau souterraine : puits privés | - | 1 réseau – établissement alimentant environ 190 personnes | 3 | 1241 |

Annexe 4 : liste des municipalités de la Zone Châteauguay ayant produits un rapport d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable, MELCCFP 2023

| | |
|------------------------------|---|
| Municipalité de Sainte-Barbe | Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur |
| Ville de Beauharnois | Ville de La Prairie |
| Ville de Candiac | Municipalité de Saint-Isidore |
| Ville de Châteauguay | Ville de Saint-Rémi |
| Municipalité de Howick | Municipalité d'Ormstown |
| Ville de Longueuil | Municipalité de Saint-Chrysostome |